

**COMMUNAUTE URBAINE
DE
BORDEAUX**

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 18 JANVIER 2013 A 09 H 30
(Convocation du 7 janvier 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Dix Huit Janvier Deux Mil Treize à 09 h 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de M. Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAIVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12h30
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 12h30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. JUNCA Bernard
M. LABARDIN Michel à M. BOBET Patrick jusqu'à 10h30
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard à partir de 11h10 et jusqu'à 12h15
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel à partir de 12h00
M. SAINTE MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h55 et à partir de 11h
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
Mme LACUEY Conchita à Mme CARTRON Françoise
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
Mme BALLOT Chantal à M. GUICHOUX Jacques
Mme CAZALET Anne-Marie à M. GELLE Thierry
M. CAZENAIVE Charles à M. GAUZERE Jean-Marc jusqu'à 10h05
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10h10
Mme COLLET Brigitte à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FOURCADE Paulette à partir de 12h
M. DAVID Yohan à M. ROBERT Fabien à partir de 9h50

Mme DELATTRE Nathalie à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h45
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10h20
Mme DESSERTINE Laurence à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h45
M. DUCASSOU Dominique à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h30
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOZIN Michèle à partir de 12h
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 11h55
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément à partir de 12h10
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. LOTHAIER Pierre à M. BRON Jean-Charles
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10h20
M. ROBERT Fabien à Mme LIRE Marie-Françoise à partir de 12h15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. BRUGERE Nicolas
M. SIBE Maxime à M. QUANCARD Denis
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck jusqu'à 11h45
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE ET D'UN SECRETAIRE ADJOINT

M. BOBET et Mme BOST ont été désignés respectivement comme Secrétaire et Secrétaire Adjoint de séance.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 12 OCTOBRE 2012

Le procès verbal de la séance du 12 octobre 2012 a été adopté sans observation.

AMELIORATION DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES – APPLICATION DE LA DELIBERATION 2010/0750 DU 22 OCTOBRE 2010.

POLE ADMINISTRATION GENERALE

Direction de la commande publique

- Liste des MAPA notifiés en novembre et décembre 2012.
- Liste des marchés notifiés en novembre et décembre 2012.

POLE DYNAMIQUES URBAINES

Direction foncier

- 2012/1913 du 6/11/2012 - Annulation de l'arrêté 2011/1339 - Arrêté d'acquisition gratuite + travaux - BEGLES – 28 rue Hippolyte Tandonnet - M. et Mme CAMEIRA - 16 718,50 € - 21,2112,8220, TM00, VB039.
- 2012/1914 du 6/11/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux - VILLENAVE D'ORNON – 6 chemin de Pauge - M. et Mme CAMPO - 65 658,50 € - 21,2112,8220, TM00, VB550.
- 2012/1915 du 6/11/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux - VILLENAVE D'ORNON – chemin de Pauge - SCCV chemin de Pauge - 11 303,42 € - 21,2112,8220, TN00, VB550.
- 2012/1919 du 8/11/2012 – DPU - BORDEAUX – 43 rue de la Fusterie – SAEM IN CITE - 190 € - 01,6228,0206, UC31.
- 2012/1920 du 8/11/2012 - Arrêté de cession - BRUGES – rue Théodore Blanc – URSSAC - 10 591,77 € - 77,775,8240, UC32.
- 2012/1972 du 15/11/2012 - Arrêté de servitude définitive gratuite d'assainissement - BRUGES – rue de l'Hermitage – SCI de Bassy - 21,2112,8310, TE00, PD00 - 21,2111, TE00, UF.
- 2012/1973 du 15/11/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - BASSENS – demi lit du ruisseau entre la Garonne et l'avenue des Guerlandes – SCI Les Bords de Garonne - 21,2111,8310, TE00, PD00.

- 2012/1974 du 15/11/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - VILLENAVE D'ORNON – rue René Laennec – Commune - 21,2111,8310,TE00,PD00.
- 2012/1996 du 15/11/2012 - Arrêté de mainlevée de consignation - BLANQUEFORT – 30 rue Michel Montaigne – MM. THOURON - 42 000 €
- 2012/1997 du 15/11/2012 - Arrêté de paiement du prix - LE TAILLAN MEDOC – lieudit Bisson – Mme TAUDIN-LESTAGE - 151 445 € - 21,2111,8240,UC32,HAA.
- 2012/1998 du 15/11/2012 - Arrêté de paiement du prix - LE TAILLAN MEDOC – lieudit Bisson – M. ANDRON - 144 365 € - 21,2111,8240,UC32,HAA.
- 2012/1999 du 15/11/2012 - Arrêté de paiement du prix - LE TAILLAN MEDOC – lieudit Bisson – M. DUCOS - 136 960 € - 21,2111,8240,UC32 HAA.
- 2012/2030 du 19/11/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux – tramway - BEGLES – 168 rue Alexis Labro/466-488 route de Toulouse – SAS Automobiles PALAU - 492 788 € - 21,2111002,KD00,TW30.
- 2012/2031 du 19/11/2012 - Arrêté d'indemnisation + travaux – Tramway - BEGLES – rue Alexis Labro – Société ATC - 208 914,33 € - 21,21110002,KD00,TW30.
- 2012/2032 du 19/11/2012 - Annulation de l'arrêté 2012/1728 du 4/10/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux – Tramway - BLANQUEFORT – rue des Fauvettes – M. et Mme MULLER - 26 304 € - 21,21110002,KD00,TW30.
- 2012/2033 du 19/11/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux – Tram Train - BLANQUEFORT – 26 rue de Chante Coucou - M. et Mme SOLIVEAU - 11000 € - 21,21110002,KD00,TT30.
- 2012/2036 du 19/11/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux – Tram Tain - BLANQUEFORT – 6 rue des Fauvettes - Mme JOUVANCE - 271 348,40 € - 21,21150002,KD00,TT30.
- 2012/2035 du 19/11/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux – Tramway - BORDEAUX – avenue du Docteur Schinazi – SA FINAMUR et SCI DE LA BRASSERIE – 372 146,57 € - 21,21110002,KD00,TW30.
- 2012/2043 du 22/11/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - SAINT MEDARD EN JALLES – avenue du Haillan – Commune - 21,2112,8220,TN00,VCA00.
- 2012/2044 du 22/11/2012 - Arrêté d'acquisition - LE TAILLAN MEDOC – 69 chemin de Cante Gric - M et Mme RONTEY - 780 € - 21,2112,8220,TN00,VB519.
- 2012/2045 du 22/11/2012 - Arrêté d'acquisition - LE TAILLAN MEDOC – 69 chemin de Cante Gric - M. et Mme AUPY CYRIAQUE - 920 € - 21,2112,8220,TN00,VB519.
- 2012/2046 du 22/11/2012 - Arrêté d'acquisition - LE TAILLAN MEDOC – 69 chemin de Cante Gric - M. et Mme BEINAT - 1 780 € - 21,2112,8220,TN00,VB519.

- 2012/2047 du 22/11/2012 - Arrêté d'acquisition - LE TAILLAN MEDOC – 52 chemin de Cante Gric - Mme MONLUN - 3 240 € - 21,2112,8220,TN00,VB519.
- 2012/2048 du 22/11/2012 - Arrêté d'acquisition - LE TAILLAN MEDOC – 72 chemin de Cante Gric - M. et Mme TEMPLE - 2200 € - 21,2112,8220,TN00,VB519.
- 2012/2049 du 22/11/2012 - Arrêté d'acquisition - LE TAILLAN MEDOC – 74 chemin de Cante Gric - M. et Mme MERLET - 1 820 € - 21,2112,8220,TN00,VB519.
- 2012/2050 du 22/11/2012 - Arrêté d'acquisition - LE TAILLAN MEDOC – 59 chemin de Cante Gric - M. et Mme EYQUEM - 720 € - 21,2112,8220,TN00,VB519.
- 2012/2051 du 22/11/2012 - Arrêté d'acquisition - LE TAILLAN MEDOC – 67 chemin de Cante Gric - M. et Mme LEDOUX - 160 € - 21,2112,8220,TN00,VB519.
- 2012/2052 du 22/11/2012 - Arrêté d'acquisition - LE TAILLAN MEDOC – 3 rue de Calavet – Mme CLAUSURE M. DUCAU - 620 € - 21,2112,8220,TN00,VCA00.
- 2012/2053 du 22/11/2012 - Arrêté d'acquisition - LE TAILLAN MEDOC – 65 chemin de Cante Gric – M. et Mme MONDOU-DUMONT - 240 € - 21,2112,8220,TN00,VB519.
- 2012/2054 du 22/11/2012 - Arrêté d'acquisition - LE TAILLAN MEDOC – rue de l'Ecureuil – SCI Aquitaine Gestion Transaction Immobilière - 660 € - 21,2112,8220,TN00,VB55004.
- 2012/2070 du 26/11/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux - VILLENAVE D'ORNON – 10 chemin de Pauge – M. et Mme SALIBA - 32 306 € - 21,2112,8220,TM00,VB550.
- 2012/2071 du 26/11/2012 - Arrêté d'acquisition + indemnité - SAINT MEDARD EN JALLES – 9 rue François Peychaud – M. et Mme DARLES - 530 € - 21,2112,8220,TN00,VB449.
- 2012/2072 du 26/11/2012 - Arrêté d'acquisition - SAINT AUBIN DE MEDOC – allée Antoine de Saint Exupéry Société SNC Aménagement Sud Ouest - 1 € - 21,2111,8220,TE00,PD00.
- 2012/2073 du 26/11/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux - LE TAILLAN MEDOC – avenue de la Boëtie – M. et Mme LALAGUE - 19 048,85 € - 21,2112,8220,TN00,VCA00.
- 2012/2075 du 27/11/2012 - Echange parcellaire + travaux - SAINT LOUIS DE MONTFERRAND – 17 rue Roger Espagnet – Mme LESVIGNE - 36 743,31 € - 21,2112,8220,TL00,VCA00.
- 2012/2082 du 29/11/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux - AMBARES et LAGRAVE – 29 rue du Bout du Parc – M. et Mme RECH - 4 072,39 € - 21,2112,8220,TL00,VCA00.

- 2012/2083 du 29/11/2012 - Arrêté d'acquisition - SAINT MEDARD EN JALLES – 12 rue de Grailly – M. PANCHAUD et Mme VILLA - 3 180 € - 21,2112,8220,TN00,VA1A.
- 2012/2084 du 29/11/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - AMBARES et LAGRAVE – entre la Garonne et l'avenue des Guerlandes – Commune - 21,2111,8310,TE00,PD00.
- 2012/2127 du 3/12/2012 - Arrêté de servitude définitive gratuite - PAREMPUYRE – 9 allée des Pêcheurs – M. GRANDJEAN et Mme AH-YA ABDOU - 21,2111,TE00,UF.
- 2012/2128 du 3/12/2012 - Arrêté de rétrocession gratuite - LE BOUSCAT – 57 avenue Léon Blum – M. et Mme MARIE.
- 2012/2129 du 3/12/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - TALENCE – rues François Coppée et Jean Baptiste Pomiès – Commune.
- 2012/2130 du 3/12/2012 - Arrêté d'acquisition + travaux – tram - BEGLES – 468 route de Toulouse – Société Civile de Placement immobilier SLECTINVEST - 200 000 € - 21,2111002,KD00,TW30.
- 2012/2215 du 11/12/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite - MERIGNAC – rue du Cap Roux – Mme COURCELLES - 21,2112,8220,TN00,VB28104.
- 2012/2216 du 11/12/2012 - Arrêté d'acquisition gratuite + travaux - MERIGNAC – 61 avenue Aristide Briand – M. et Mme BUSQUET - 20 600 € - 21,2112,8220,TN00,VB281.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - BORDEAUX – 31 rue Mayaudon – Centre d'Orientation Sociales, Foyer Quancard.
- CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE - LORMONT – Terrain AC 319 – SCCV Lormont.
- CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE - BORDEAUX – 150 cours Journu Aubert – Mme TAILHADE.
- CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE - LE TAILLAN MEDOC – Terrain AW 170 – SARL Lan Ederra.

POLE ADMINISTRATION GENERALE
Direction Bâtiments et Moyens

- Convention occupation locaux école élémentaire Albert Camus à Lormont pour l'animation ludique « Temps Fort Hiver » pour la période du 24 au 28 décembre 2012.

Communication effectuée

M. le Président Vincent FELTESSE ouvre ce Conseil de Communauté en souhaitant à ses collègues une très bonne et très belle année 2013. Il espère que les fêtes se sont bien passées, qu'ils ont pu en profiter, et que l'année que l'on annonce difficile et rude sera une année où ils continueront ici, sur le territoire de la métropole bordelaise, à avoir une bonne dynamique et des mécanismes de solidarité importants avec ceux qui souffrent le plus.

Hier, en réunion de Bureau, ils ont fait de manière classique le bilan du semestre passé et se sont projetés dans le semestre à venir, et il annonce que le programme de travail sera chargé, d'abord au tour des questions de la mobilité. Il indique qu'ils étaient 40 000, voire plus, à franchir à pied le pont Chaban-Delmas le 1^{er} janvier, et il estime que c'était un beau symbole de tout ce qu'ils vont faire durant l'année 2013. Il précise que l'inauguration se situera entre les 15, 16 et 17 mars. Il considère que l'année 2013 pourrait être marquée d'une pierre blanche dans une ville qui a du mal à faire les franchissements, puisque s'ils en décident ainsi au PPI qu'ils adopteront, ils choisiront aussi en 2013, le lauréat du franchissement J.J Bosc, les 5 offres ayant été remises il y a quelques mois.

Il signale qu'en 2013, toujours autour de la question de la Garonne, ils auront la mise en route des navettes fluviales au mois de mai, et ils continueront aussi à avancer sur les transports collectifs de différentes manières, avec l'entrée de manière très concrète dans la troisième phase du tramway. Il y a quelques jours, ils soudaient symboliquement des rails devant le parc des expositions sur l'extension de la ligne C, et normalement, fin 2013 début 2014, il y aura une première station supplémentaire du côté de Ginko. Quant à 2013, 2014, 2015, 2016, ils seront rythmés par les travaux de la troisième phase du tramway.

Il indique qu'ils auront aussi, avant l'été 2013, à devoir arbitrer sur ce que l'on appelle le SDODM, sur les orientations post ou parallèles à la troisième phase qu'ils vont devoir prendre en termes de transports collectifs. Toujours en termes de transports collectifs, il souligne que 2013 sera l'année où ils rentreront dans les négociations pour la prochaine délégation de service public du réseau TBC. Ils ont évoqué ce point hier en Bureau autour de trois idées qu'il faut encore affiner et stabiliser, dont la première serait que l'actuelle délégation pourrait éventuellement être prolongée jusqu'à la fin de l'année 2014, ce qui leur permettrait d'avoir quelque chose de plus cohérent. Quant à la deuxième idée, elle serait que dans le cahier des charges de la nouvelle DSP, cela porte, bien sûr, sur le tramway, sur le bus, sur les Vcub et sur les navettes fluviales, mais qu'ils demanderaient aussi au délégataire s'il a d'autres propositions à leur faire en termes de mobilité, et ils verront bien alors s'ils retiennent ou pas les propositions qui seront faites, notamment pour ne pas déstabiliser d'autres acteurs sur le territoire. Enfin le troisième point, qui sera un peu plus formel, est de voir à quel moment ils doivent prendre la décision pour la future délégation, puisque l'on sait que l'année 2014 sera une année d'élections municipales avec un renouvellement du Conseil de CUB. Il rappelle à ce sujet que selon la loi qui a été adoptée en décembre 2010, le prochain Conseil de CUB ne comprendra plus que 105 membres, et devra respecter la parité, ce qui est quand même bien le minimum.

Il fait donc observer qu'ils ont un «paquet mobilité » important, cependant, il pense qu'ils ne doivent pas considérer que la mobilité ne concerne que les transports collectifs ou que les grandes infrastructures, en sachant qu'en 2013, il y a la prolongation de la Ligne à Grande Vitesse, les travaux qui l'accompagnent, et ils ont tous entendu la semaine dernière les propos du Président de la République sur l'extension vers le sud et Toulouse. Il estime que la question de la mobilité automobile, de la mobilité des poids lourds, en est une qu'ils

doivent également traiter sérieusement. Il rappelle qu'ils avancent sur une autre manière de se déplacer avec le Grenelle des Mobilités, et qu'il faut aussi qu'ils trouvent des solutions opérationnelles sur un certain nombre d'infrastructures structurantes, et il pense à la question de la rocade pour laquelle les investissements de ces dernières années ont été nettement insuffisants, et les perspectives pas totalement réjouissantes. Il indique que c'est donc pour cela qu'il y aura une motion qui sera proposée, et s'ils en sont d'accord, puisque ils ont plusieurs sujets autour de la mobilité, ils pourraient commencer par débattre de ces sujets mobilité.

Il signale sur la question de l'habitat, qu'ils poursuivent leur politique d'augmentation de production de logements dans un contexte qui n'est pas facile, mais il pense que les choses devraient s'améliorer. Il rappelle qu'en 3 ans, les crédits qu'ils consacrent au logement social sont passés de 8 à 24 M€, que leur production a été multipliée par deux, et qu'ils visent encore une augmentation de 40%. C'est pour cela qu'ils travaillent aussi sur un avenant au contrat de co-développement pour intégrer la nouvelle loi qui vise 25% de logements sociaux, mais aussi pour intégrer la question du logement d'urgence qui était l'objet de la motion qu'ils ont adoptée en mai 2012.

Sur la problématique du foncier, il demeure sur la position selon laquelle il faut une stratégie foncière. Ils ont le débat récurrent au sujet d'un Établissement Public Foncier ou pas, et il y a une mission confiée à cet effet à Bernard Scemama. Il tient à faire remarquer que ce débat peut potentiellement être tranché par la loi dans les quelques mois qui viennent, puisque dans les annonces faites par la Ministre de l'Égalité des Territoires, il y a obligation pour l'ensemble des territoires d'avoir un Établissement Public Foncier et donc, le choix sera entre un Établissement Public Foncier d'État et un Établissement Public Foncier Local.

Sur la question de l'emploi et de l'économie, ils doivent suivre de près un certain nombre de dossiers dans une conjoncture qui sera difficile, et il rappelle à cet effet qu'il y a eu en 2012 45 000 défaillances d'entreprises, et les chiffres qui circulent pour l'année 2013 seraient de l'ordre de 60 000. Il estime donc qu'ils doivent voir comment, au niveau de la CUB, ils peuvent avoir un effet contra cyclique par rapport à cette crise. Il pense qu'il faut qu'ils continuent à aller un peu plus loin, avec le positionnement de la CUB comme lieu de dialogue partagé par toutes et tous, avec la conférence bancaire qui peut évoluer vers une conférence économique et sociale avec l'ensemble des acteurs, mais également en regardant comment on peut aussi faire émerger un certain nombre de filières.

Par ailleurs sur la question de la nature, pour reprendre l'acronyme de l'EDHN sur la question environnementale, il cite tout ce qui tourne autour de 55 000 hectares pour la nature qui avance, toute la politique de l'eau au sens large qui avance, et sur laquelle ils ont encore aujourd'hui une délibération en ce sens. Il souligne que depuis le 1^{er} janvier, ils sont sur un nouveau mode de fonctionnement notamment sur l'assainissement, car ils préparent le retour en régie, et surtout, ils ont un impact sur la facture des consommateurs, puisque globalement, le prix de l'eau durant l'année 2013 diminuera d'à peu près 10% pour l'ensemble des foyers de la métropole bordelaise. À côté de cette question de la nature, à côté de cette question de l'eau, il souligne aussi la problématique des déchets au sens large, car il faut voir comment diminuer leur production, comment résoudre les problèmes récurrents dans le centre ville de Bordeaux, ainsi également que cette problématique dont ils ont parlé au dernier Conseil sur la responsabilité de la compétence propriété.

Il rappelle l'engagement qu'ils ont pris vis-à-vis de la ville de Bordeaux, mais aussi vis-à-vis des 27 autres communes, de voir comment on peut respecter ce que la Chambre Régionale des Comptes demande, mais également comment on peut réfléchir à une mutualisation de tous ces services et moyens, parce que dans une période de contraintes budgétaires importantes, il pense qu'il faut qu'ils aillent un peu plus loin dans ce domaine.

Enfin, sur la question finances, compétences et gouvernance, il rappelle qu'ils ont adopté le budget primitif pour l'année 2013, mais qu'ils ont décalé dans le temps le PPI et qu'ils devront voter celui-ci dans les mois qui viennent. Ils savent à la fois que l'enveloppe est insuffisante, que les ressources ne vont pas croître, mais qu'en plus, ils ont deux nouveaux dossiers à faire rentrer qui sont la mobilité et le foncier, et il y a également la question du risque inondation qui fera partie des dossiers structurants.

Il ajoute que 2013 sera une année particulière, puisqu'ils intègrent la commune de Martignas-sur-Jalle. Il indique qu'il était aux vœux de Michel Vernejoul hier à Martignas, et rappelle que cette intégration se fera à partir du 1^{er} juillet 2013. Il insiste aussi sur le fait qu'ils pourront reprendre le travail sur les compétences, puisque quand ils ont adopté la délibération cadre en juillet 2011, un certain nombre de choses ont pu être faites immédiatement, mais d'autres ont été mises en parenthèses le temps que Martignas-sur-Jalle rejoigne la Communauté urbaine, ce qui sera fait au 1^{er} juillet 2013.

M. CHAUSSET souhaite intervenir sur trois points pour reprendre un certain nombre des points évoqués par M. le Président et faire écho au Bureau d'hier soir.

Il tient d'abord à réitérer sur le SCOT, leur inquiétude sur ce dossier. Ils ont eu un débat en Bureau, où un certain nombre de critiques ont été émises sur ce sujet, et ils ont plutôt l'impression que ces positions se retrouvent édulcorées au sein du SYSDAU. Il y a pour les élus Verts, une inquiétude sur l'urbanisme commercial, notamment, mais aussi sur les zones logistiques. Il ne leur semble pas acceptable de voir aujourd'hui la zone logistique, notamment celle de Cestas, s'étendre au détriment d'un certain nombre d'entreprises, et ceci au détriment aussi des recettes du versement transport de la Communauté Urbaine. A leur avis, il y a là un véritable problème qui devra être tranché. Il entend bien que la Communauté Urbaine est minoritaire au sein du SYSDAU, mais ce n'est pas pour cela que le Préfet accepterait forcément un SCOT qui soit adopté avec la politique de la chaise vide qu'ils pourraient pratiquer si leurs intérêts ne sont pas défendus. Il considère qu'il y a un véritable souci et qu'il faut aller au combat sur ce dossier.

Sur le point des déchets, il estime qu'ils sont aussi devant un serpent de mer depuis longtemps. Il pense que la situation est complexe et sur la question de M. le Président sur la façon de diminuer la quantité de déchets, qu'il y a un sujet sur lequel on pourrait travailler, qui est un peu technique, qu'on appelle la FFOM, la fraction fermentescible des ordures ménagères. Il considère qu'ils devraient y travailler au niveau des restaurateurs et des particuliers, car c'est un des moyens pour diminuer le tonnage des déchets. Et d'autre part, il souligne que la problématique de l'incinération reste aujourd'hui entière.

Enfin, il indique que leur collègue a présenté hier soir un rapport sur l'égalité hommes/femmes pour toutes et tous, et à l'occasion, un point d'étape a été fait au Bureau. La facilitation de la parentalité leur semble fondamentale pour aller dans le sens d'une meilleure égalité hommes/femmes et favoriser l'épanouissement professionnel, et en tant que collectivité publique, cet établissement, à leur sens, se doit donc de porter une attention particulière aux agents concernés par l'arrivée d'un enfant pour faciliter la conciliation des

différents temps de la vie, sachant que cela se fait aujourd'hui au cas par cas. Donc, la question de l'égalité hommes/femmes rejoignant celle plus large de l'égalité des droits pour tous, et tandis que le cadre législatif s'apprête enfin à reconnaître les mêmes droits aux couples de même sexe, les élus de son groupe invitent la Communauté Urbaine à tenir compte des évolutions sociétales et ils font la proposition d'accorder par une délibération, sans attendre l'adoption des textes législatifs, les mêmes droits en termes de parentalité aux couples de même sexe. Il précise que ce serait à l'image des Conseils Généraux de Seine et Marne et de l'Essonne qui ont accordé à leurs agents un congé d'accueil à l'enfant pour tout partenaire d'un parent, les couples de même sexe n'entrant pas à l'heure actuelle dans le cadre légal du congé de maternité.

Il pense que ce serait une initiative tout à fait dans le sens de ce qui se passe aujourd'hui au niveau du Parlement et de la volonté de ce gouvernement.

M. Alain CAZABONNE note que M. le Président a évoqué dans son propos l'un des premiers dossiers qu'ils pourraient traiter qui est celui de la mobilité. Il précise que lorsqu'on parle de mobilité, il y a un dossier qui commence à l'agacer par son immobilisme, qui est celui de la gare de la Médoquine. Il y a eu une réunion cette semaine à laquelle a assisté Michel OLIVIER, et parlant sous le contrôle des élus Talençais présents quel que soit leur engagement politique, il souligne qu'y assistaient des associations dont on ne peut pas dire que ce soient de ses partisans politiques, ce qui montre bien qu'il y a une unanimité par rapport à cette décision. Il insiste sur cette forme d'agacement qu'il ressent, parce qu'il rappelle que lorsque il s'occupait de la Mission Tramway avec François Saglier, il avait demandé l'inscription d'une étude en 2000 d'un futur TCSP partant du CHR, passant par la Médoquine, traversant l'Université, le quartier de Thouars, et allant soit sur Gradignan, soit sur Villenave, selon les décisions qui seraient prises ultérieurement. Alain ROUSSET lui a dit à diverses reprises qu'il ne comprenait pas l'intérêt de la gare de la Médoquine, mais il constate que dans le même temps, il y a quand même un dossier qui a avancé très rapidement avec des budgets importants, puisqu'on doit être autour de 10 M€. Il sait bien que le financement est essentiellement Région, mais il y a quand même des dossiers qui se traitent en commun, dans la mesure où on traite des déplacements à l'intérieur de la Communauté.

Concernant la gare de la Médoquine, il a interrogé RFF et la SNCF et ils ont été très clairs en disant qu'on ne peut maintenir une gare ouverte que s'il y a des trains qui s'y arrêtent, La Palisse ne disant pas mieux. Mais les deux ont indiqué également que la réouverture était assez simple puisqu'il faut que l'on rajoute un quai pour que les trains puissent s'y arrêter, et il annonce que le chiffrage estimatif se situe autour de 2 M€. Il insiste sur le fait que cela devient insupportable pour eux, associations, élus Talençais et autres élus qui dépassent le cadre talençais, de voir qu'il y a la Région qui dit oui, mais que si la CUB décide, dans le cadre du SDODM, de lancer de nouvelles études, elle répondra avec de nouvelles études. Il estime qu'il faut arrêter, qu'il y a un temps pour les études et un temps pour l'action, et il demande qu'ils fassent tous une amicale pression, parce qu'il s'agit d'un dossier qui est un peu bloqué alors que cela représente 2 M€ d'un côté, par rapport à 19 M€ actuellement sur le triangle des échoppes. Il déclare ne rien avoir contre le triangle des échoppes, mais il estime que cela peut être complémentaire, car il n'est pas normal que l'un avance très rapidement et que l'autre soit toujours sujet à immobilisme.

M. DUPRAT n'avait pas prévu d'intervenir, mais il le fait suite aux propos de **M. CHAUSSET**. Il indique qu'il ne se sent pas lié par ses propos sur le SCOT, car il n'a personnellement jamais appliqué la politique de la chaise vide.

M. LAMAISON n'entend pas rentrer dans le détail, mais il ne peut pas rester sans intervenir suite à l'agression de **M. CHAUSSET**, et à l'agacement exprimé par **Alain CAZABONNE**.

Il indique être très agacé lui aussi, car il n'a ni tramway ni facilités pour se déplacer à St Médard, et il aimerait bien que cela avance encore plus rapidement et que l'on puisse trouver des solutions. Il sait bien qu'il est très loin de Bordeaux, mais on pourrait peut-être faire quand même des efforts. Il se bat en permanence pour y arriver, ils avancent petit à petit, mais il reconnaît que des choix ont été faits à un moment donné et que l'on ne peut pas changer de choix en permanence ni de priorités.

Concernant les agressions de **Gérard CHAUSSET**, il voudrait lui rappeler que le SCOT est un organisme où il n'y a pas que la Communauté Urbaine, mais 94 communes, et que si la CUB représente 27 communes, ils sont cependant à égalité. Il préside le SCOT au nom du Président de la Communauté Urbaine et vu les conditions qu'ils avaient organisées, cela se déroule à peu près normalement, le travail se déroule plutôt bien, et parfois, il y a des avancées dans un sens plutôt que dans l'autre, mais globalement, cela se déroule plutôt bien. Il fait observer à son collègue que celui-ci ne connaît pas bien le dossier et que ce n'est pas parce qu'on fait des remarques en permanence qu'elles sont prises automatiquement en compte dans leur globalité. Il indique que beaucoup seront prises en compte et il est persuadé que dans les semaines à venir, ils auront un SCOT qui donnera satisfaction au plus grand nombre.

M. le Président Vincent FELTESSE tient d'abord, sur le SCOT, à remercier **Gérard CHAUSSET** de conforter la méthodologie qu'il a proposée avant Noël, puisque c'est **M. le Président** lui-même qui a dit que la CUB pourrait éventuellement ne pas voter le SCOT. Il rappelle qu'on a mis en place des groupes de travail tripartites entre les communes, la CUB et l'agence d'urbanisme qui assure la maîtrise d'œuvre, et puis ensuite, on verra les positions. Il pense que chacun connaît sa ténacité là-dessus, mais il n'est pas question de s'affoler ni de ne pas être tenace.

Sur la question de l'égalité hommes/femmes, il indique que sera présenté dans quelques semaines ou quelques mois, suite au rapport intermédiaire de **Conchita LACUEY**, un plan d'action qui sera, à son avis, assez précis. Il a été évoqué hier la charte européenne qui est la première étape et peut-être que l'on peut aller plus loin. Sur la question de l'égalité d'accès aux droits pour des couples homosexuels ayant des enfants, il pense qu'il n'a pas échappé à son collègue que cela fait l'objet d'un débat parlementaire qui commence le 29 janvier à l'Assemblée Nationale, les discussions en Commission des lois à l'Assemblée Nationale s'étant arrêtées hier. Il pense qu'ils peuvent voir ce que fera le législateur, sachant qu'une des conséquences de cette loi, si elle est adoptée, sera l'alignement des droits des uns et des autres.

Enfin, sur la question de la gare de la Médoquine qu'évoque **Alain CAZABONNE**, il croit qu'il pourrait être intéressant qu'en parallèle au SDODM, la CUB et les 27 communes de la CUB donnent leur position par rapport au réseau ferré, sur ce qui leur semble structurant. C'est un exercice qu'ils n'ont pas encore fait, mais on pourrait dire que la voie ferrée de ceinture leur paraît intéressante, comme la liaison ferrée sur la presqu'île, qu'il y a aussi des projets d'intermodalité qui pourraient être très simples, permettant d'arriver en quelques minutes à la gare intermodale de Cenon Pont Rouge, et il y a aussi le sujet de la liaison aéroport par Pessac Alouette, etc...Mais il pense qu'il pourrait être intéressant qu'à un moment, eux,

représentants des 27 communes, disent ce qui leur semble pertinent sur le réseau ferré régional par rapport aux enjeux. Il peut y avoir le débat de la gare de la Médoquine, mais il pense aussi à celle du Bouscat, et il estime que c'est un exercice qu'ils pourraient faire assez rapidement, parce qu'ils ont tous des idées relativement claires et ils pourraient le faire en parallèle de l'adoption du SDODM dans 2 ou 3 mois.

M. GUICHARD, juste à titre de « petit clin d'œil », indique que cela lui pose question, car c'est quand il ne parle pas que ses propositions avancent. Il est en train de faire un retour sur lui-même, mais il apprécie particulièrement l'intervention de **M. le Président**.

M. BRON souligne que **M. le Président** ayant précisé, au titre des événements qui émailleront le premier trimestre, l'inauguration du pont Jacques Chaban-Delmas qui est prévue pour les 15, 16 et 17 mars, ils s'en réjouissent bien évidemment, et ils auront là une belle fête populaire sur ce bel ouvrage. Mais il se trouve également que figure dans les délibérations regroupées, un dossier concernant l'aménagement de la rue Lucien Faure qui est présentée sans aucun calendrier précis. Il voudrait rappeler ici qu'avec les services, il avait déjà eu des contacts et alerté dès le mois de septembre 2011 (ce qu'il avait confirmé par écrit au Directeur Général en avril 2012) qu'il serait dommageable, leur semble-t-il, qu'il y ait un grand décalage entre la mise en service de ce pont et l'aménagement de cette voie sur la rive gauche qui ne souffre d'aucune difficulté foncière. Il renouvelle donc ici que selon lui, il y a là un dommage et qu'il lui semble qu'ils auraient pu le prévoir bien en amont. Il rappelle que gouverner, c'est prévoir.

M. le Président Vincent FELTESSE se déclare un peu surpris par son intervention parce que, sauf erreur de sa part, il est adjoint à Bordeaux et Vice-Président de la Communauté Urbaine depuis quelques années, or il y a un outil qui s'appelle contrat de co-développement où sont hiérarchisées les priorités, que l'on vote à l'unanimité et, à un moment donné, on fait des choix. Il sait qu'on peut être dans une posture qui consiste à dire qu'on voudrait demain le bouclage de la voie ferrée de ceinture partout, qu'on voudrait demain la LGV, et la mise à 2 fois 3 voies de la rocade, mais malheureusement, être élu, ce n'est pas tout à fait cela, insiste-t-il, c'est hiérarchiser les choses. Il rappelle qu'ils ont fait des choix collectifs de hiérarchisation, d'autant plus que sur les débouchés rive gauche Lucien Faure, **M. BRON** connaît parfaitement le calendrier et il lui rappelle la somme qui est inscrite au contrat de co-développement et qu'il lui a déjà donnée plusieurs fois, qui est de 17 M€, ce qui n'est pas totalement anodin.

Puis il annonce aux membres du Conseil que leur ancien collègue Jacques BOISSIERAS est décédé il y a quelques jours. Il a été longtemps Maire d'Artigues, et longtemps Vice-Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, et comme il est de tradition, il leur propose de faire une minute de silence.

Une minute de silence est respectée à la mémoire de M. BOISSIERAS

Puis à la demande de M. le Président, **M. BOBET**, Secrétaire de séance, donne lecture de la liste des affaires proposées pour un regroupement.

M. GUICHARD indique que dans le cadre de ces affaires, les élus Communistes et Républicains voteront contre sur le dossier 34, relatif au Jumping de Bordeaux, et contre la 58, concernant la location d'un terrain à usage de parking rue Gustave Eiffel à Bègles.

M. CHAUSSET annonce l'abstention de **Mme CURVALE** sur l'affaire n° 66.

M. le Président Vincent FELTESSE enregistre l'accord du Conseil sur la proposition de regroupement et met aux voix ces dossiers.

Affaires regroupées

Les affaires regroupées sont les suivantes :

M. DAVID

2013/1/ 1 Fonds de Proximité d'Intérêt Communal (FIC) - Propositions de Programmation 2013/2014/2015 de la voirie de proximité - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/1/ 2 Marches publics - Fourniture de bordures en béton - 2012-2016 - Appel d'offres ouvert - autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/1/ 3 MARCHES PUBLICS - 12088U - SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Avenue du Haillan (Feydit/Bourdeille) - Aménagement général - (fiche action 23 / CO24490048) Avenant n° 1 - Autorisation et signature

AFFAIRE RETIRÉE

M. DAVID

2013/1/ 4 PAREMPUYRE - Requalification de la rue de Bordeaux - Section comprise entre l'avenue Château Pichon et la limite de la commune de Blanquefort - Eclairage public - Fonds de concours - Décision - Convention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/1/ 5 SAINT-AUBIN DE MEDOC - SAINT-MEDARD-EN-JALLES - Route départementale - n° 1215 route de Picot chemin de la Tuilerie, route de Louens - Aménagement du carrefour de Picot (fiche action n° 0011 - SAINT-AUBIN DE MEDOC) (fiche action n° 020 - SAINT-MEDARD-EN-JALLES) - Convention de co-maîtrise d'ouvrage - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/1/ 6 Carbon-Blanc - Requalification de l'entrée de ville Nord-Est, avenue Austin Conte et Route Départementale n°911 - convention avec le Conseil Général - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/1/ 7 Saint Vincent de Paul - Aménagement sécuritaire sur la Route Départementale n° 10 : Avenue Stéphen Couperie, au lieu dit Mondion - Convention avec le Conseil Général - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/1/ 8 Marchés Publics - Fourniture et mise en œuvre du matériel d'éclairage public, de distribution basse tension et génie civil pour réseau télécommunications - Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/1/ 9 Bègles - Accès du Centre Commercial Bègles Rives d'Arcins - - Adaptation du Plan de Circulation - Participation financière aux équipements publics exceptionnels au titre de l'article L.332-8 du Code de l'urbanisme - Avenant à la Convention avec la société BEGLES ARCINS - Autorisation de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/1/ 10 Marchés Publics - Commune de Mérignac - Aménagement de l'avenue de la Libération entre l'avenue de Verdun et l'avenue du Truc et complément d'aménagement Place Charles de Gaulle - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/1/ 11 Commune de BORDEAUX - Projet d'aménagement de voirie rue Lucien Faure - Lancement de la procédure préalable à la Déclaration d'utilité Publique - Approbation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/1/ 12 BRUGES - Contrat de co-développement Fiche « Liaison Centre - Tasta » - Projet d'aménagement de voirie - Abrogation de la délibération ouvrant la concertation initiale - Nouvelle concertation - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DAVID

2013/1/ 13 LORMONT - Desserte du Parc de l'Ermitage - Déclaration de projet - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2013/1/ 14 Marchés publics - FLOIRAC - Aménagement de la ZAC des quais - Lot 1 : Voirie et réseaux divers - Traitement de sols et petit génie civil - Marché n° 08252U - Avenant n° 1- Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2013/1/ 15 Marchés publics - FLOIRAC - Aménagement de la ZAC des quais - Lot 2 : Plantations et arrosage automatique - Marché n° 07265U - Avenant n° 1- Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2013/1/ 16 Marchés publics - FLOIRAC - Aménagement de la ZAC des quais - Lot 3 : Travaux d'adduction d'eau potable et arrosage automatique - Marché n° 07266U - Avenant n° 1- Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BOST

2013/1/ 17 CENON - ZAC CENON PONT ROUGE - CRAC 2011 - APPROBATION

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2013/1/ 18 Ville de Gradignan - Etude pour la réalisation d'une résidence d'auteurs ou d'artistes - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CARTRON

2013/1/ 20 Contrats de co-développement 2012/2014 - Adaptations des contrats - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2013/1/ 23 Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Marché de travaux d'infrastructures - ligne A Mérignac - Franchissement de la rocade au niveau de l'échangeur n°9 (Magudas) (OA 305) N°11350U - Avenant N°1

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2013/1/ 24 Marchés Publics - Maîtrise d'oeuvre pour la réalisation des infrastructures de terminus partiels du tramway de Bordeaux lignes A, B et C - Avenant N°1 - Fixation coût d'objectif et forfait définitif de rémunération du maître d'oeuvre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2013/1/ 25 Tramway - Réseau 2013/2014 - Extension de la ligne B à Pessac - Franchissement des installations ferroviaires (Pont de Haut Lévêque) - Convention d'études avec RFF - Autorisation de signature -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CURVALE

2013/1/ 28 Association des fourmis dans le compteur. Subvention. Décision. Autorisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT

2013/1/ 29 Réseau communautaire de transports en commun - Délégation de service public - Ouverture des discussions relatives à la prolongation de la convention de délégation de service public - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2013/1/ 31 Signature d'une convention de partenariat avec le crédit foncier

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2013/1/ 32 Bordeaux - Projet de Centre Culturel et Touristique du Vin - Subvention de fonctionnement pour l'année 2013 à l'association C.C.T.V - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2013/1/ 34 Association du Jumping International de Bordeaux - Organisation de "Jumping l'Expo" du 8 au 10 février 2013 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre**

M. FLORIAN

2013/1/ 35 Association Xylofutur - Forum du bâtiment durable des 7 et 8 février 2013 - Subvention - Convention - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2013/1/ 36 MERIGNAC - Contrat de co-développement fiche "Aéroparc - Déviation de l'avenue Marcel Dassault (mail ouest)" - Création d'une voie nouvelle comprenant la déviation de l'avenue Marcel Dassault - Ouverture de la concertation - Décision - Autorisation -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/1/ 37 Exercice 2012 - Décision Modificative n° 15 - Budget Principal et Budgets Annexes - Adoption.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/1/ 38 Actualisation du taux d'intérêt pris comme référence pour l'évaluation des frais financiers grevant le coût des réserves foncières acquises par la Communauté Urbaine de Bordeaux en 2012 - Décision -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/1/ 39 BLANQUEFORT - Société d'Economie Mixte Immobilière de la Ville de Blanquefort (SEMI de Blanquefort) - Construction de 8 logements collectifs en location-accession, rue Alcide Lambert, résidence "La Gravette" - Emprunt principal de 1.345.706 € de type PSLA, auprès du Crédit Mutuel - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/1/ 40 BLANQUEFORT - Société d'Economie Mixte Immobilière de la Ville de Blanquefort (SEMI de Blanquefort) - Construction de 5 logements individuels en location-accession, rue Victurnien Vergnaud - Emprunt principal de 976.630 €, de type PSLA, auprès du Crédit Mutuel - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/1/ 41 BLANQUEFORT - Société d'Economie Mixte Immobilière de la Ville de Blanquefort (SEMI de Blanquefort) - Construction de 3 logements individuels en location-accession, rue Alphonse de Lamartine, résidence "Montigny" - Emprunt principal de 580.000 €, de type PSLA, auprès du Crédit Mutuel - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/1/ 42 VILLENAVE D'ORNON - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 3 logements collectifs locatifs, 15, chemin Touton - Emprunts principaux de 67.821 € et 160.038 €, du type PLAI, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/1/ 43 VILLENAVE D'ORNON - Société Anonyme d'HLM DOMOFRANCE - Charge foncière et construction de 5 logements collectifs locatifs, 15, chemin Touton - Emprunts principaux de 149.213 € et 277.638 €, du type PLUS, auprès de la CDC - Garantie - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FREYGEFOND

2013/1/ 44 Régie d'exploitation des restaurants du personnel et des élus communautaires - Décision modificative n°4 - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. GAÜZERE

2013/1/ 45 Partenariat de formation professionnelle territorialisée entre le CNFPT délégation régionale Aquitaine et la Communauté Urbaine de Bordeaux - Convention cadre portant sur les exercices 2013-2014 - Décisions

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. HERITIE

2013/1/ 46 LGV SEA : convention relative au financement des travaux d'élargissement du pont Coty prévus dans le cadre du protocole d'Ambarès-et-Lagrave indice 2

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme ISTE

2013/1/ 47 Prise en charge par la Communauté Urbaine des dépenses de fonctionnement des groupes politiques constitués au sein du Conseil pour l'année 2013 - Modification - Approbation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2013/1/ 48 Marchés Publics - construction du bâtiment des jardiniers - parc Saint Michel, quai Sainte Croix à Bordeaux - lot 9 - marché n° 09321U : électricité, chauffage, VMC - Transaction - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2013/1/ 49 Marchés Publics - Aménagement des quais - construction de la maison des jardiniers - Parc Saint-Michel quai Sainte Croix - Zone de la Batellerie - Marché n°09 320 U lot 6 - Transaction - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LABARDIN

2013/1/ 50 Marchés Publics - Aménagement des quais - construction de la maison des jardiniers - Parc Saint-Michel quai Sainte Croix - Zone de la Batellerie - Marché n°09 117 U lot 7 - Transaction - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. OLIVIER

2013/1/ 51 Lancement de la création d'un modèle multimodal multipartenarial des déplacements - Convention de groupement de commandes entre l'Etat, la Région Aquitaine, le Département de la Gironde et la Communauté urbaine de Bordeaux - Approbation - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. ROSSIGNOL

2013/1/ 53 Dispositif communautaire d'aide à l'acquisition de vélos à assistance électrique ou de vélos pliants - Mise en œuvre de la délibération critère - Attribution et versement de subvention - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme DE FRANCOIS

2013/1/ 54 Ouverture des données communautaires : bilan de l'expérimentation réalisée et perspectives

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. SOUBIRAN

2013/1/ 55 MIN de Bordeaux-Brienne - Exercice 2013 - Budget Primitif de la Régie - Adoption

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/1/ 56 PESSAC - Immeuble bâti sis 30 avenue Gustave Eiffel appartenant à la SCI CONFLANS - Acquisitions - Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/1/ 57 AMBARES et LAGRAVE - Immeuble bâti sis 10 rue Edmond Faulat cadastré BI 314 - Cession du lot de copropriété n° 10 à la Commune - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TOUZEAU

2013/1/ 58 Location d'un terrain à usage de parking sis rue Gustave Eiffel à Bègles cadastré BL n° 1 - Décisions

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communistes et
Républicains vote contre

M. TURON

2013/1/ 59 Mise en service de l'installation de cogénération d'électricité à partir du biogaz produit sur la station d'épuration de Louis Fargue à Bordeaux - Contrat de vente d'électricité à Electricité de France- Autorisation- Décision

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2013/1/ 60 Territoire communautaire - Modalités d'incitation à la mise en conformité en matière d'assainissement des immeubles non-conformes déversant des Eaux usées domestiques ou assimilées domestiques - Décision - Autorisation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

2013/1/ 61 Service Public d'Assainissement Collectif- Modification du Contrat d'adhésion pour le déversement des matières de vidange sur la station d'épuration Clos de Hilde à Bègles- Adoption - Décisions - Autorisations -

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

**2013/1/ 62 Eau Potable - Adoption des nouveaux statuts du Syndicat Mixte d'Etudes pour la Gestion de la Ressource en Eau de la Gironde (SMEGREG) -
Décision - Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

**2013/1/ 63 Ressources de substitution pour l'alimentation en eau potable - Décision
- Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. TURON

**2013/1/ 64 Fonds de Proximité d'Intérêt Communal (FIC) - Propositions de
Programmation 2013/2014/2015 de l'Assainissement Eaux Pluviales - Adoption**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

**2013/1/ 65 Partenariat de la CUB avec des structures de l'économie solidaire - en
matière de gestion des déchets - Collecte - Conventions triennales 2013-2015 -
Décisions**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

**2013/1/ 66 Mois de l'Economie Sociale et Solidaire - Prix coup de coeur de l'initiative
sociale et solidaire de la CUB - Subvention de la Communauté urbaine - Décision -
Autorisation**

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Mme CURVALE s'abstient**

M. MAURRAS

**2013/1/ 67 Hauts de Garonne Développement - Programme « S'intégrer dans
l'emploi : Parrainage et maîtrise des outils d'accès à l'emploi » - Convention -
Décision - Autorisation**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Affaires dégroupées :

M. CHAUSSET

2013/1/ 21 Marchés Publics - Projet de marché complémentaire au marché de - Maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau des transports - en commun en site propre - Autorisation

M. BENOIT souligne n'avoir que des raisons de se réjouir de cette délibération, car deux projets concernant la Ville de Pessac y sont inscrits, et tout d'abord un qui alimente les ambitions de développement portées par les villes, non seulement Pessac, mais également Bordeaux et Bègles. Il indique qu'une nouvelle station de tram sera créée à Pessac, la station Cap Métiers, en cohérence avec le projet de développement porté par la Ville et par la Région, puisqu'elle permettra de renforcer le rayonnement de l'Agence Régionale Cap Métiers, et facilitera le quotidien des usagers du quartier. Il ajoute qu'à terme, un pôle intermodal bus urbains, bus interurbains, doit venir se greffer à cette nouvelle station, tant et si bien que le secteur devrait évoluer vers un véritable pôle de développement local, avec des bâtiments tertiaires à venir.

Il évoque ensuite une cohérence entre le développement de la métropole et les exigences de proximité, en faisant remarquer que la position de principe du déplacement du parc relais rejoint l'intérêt métropolitain, puisqu'il s'agira de libérer dans les mois qui viennent, le site dans le cadre du programme 50 000 logements. Bien sûr, le parc ne doit pas être supprimé, mais bel et bien déplacé à proximité de la future gare de l'Alouette, afin de permettre l'intermodalité voitures/trams dans la zone, comme une liaison dans la zone aéroportuaire, également, l'espère-t-il, et de limiter d'éventuelles nuisances, notamment le stationnement sauvage.

Tout cela est bien prévu dans le marché complémentaire de maîtrise d'œuvre et il s'en félicite, et il rejoint donc tout à fait ce projet responsable, car les montants de ces travaux et de la maîtrise d'œuvre sont déjà compris et provisionnés dans l'évaluation des extensions et plus globalement, du projet tramway de la troisième phase, d'autant que ces projets sont concernés. Il tient à dire que le travail qui a été réalisé sur cette extension de la troisième phase entre la Ville, la CUB, le CHU, a été exemplaire, comme également les concertations qui ont été déjà réalisées avec les habitants, et il se félicite vraiment de ce marché complémentaire.

M. DUCHENE rappelle la nécessité d'avancer un peu plus rapidement peut-être sur le projet de transports en commun entre le pont Jacques Chaban-Delmas et le pont Jean-Jacques Bosc, et plus particulièrement sur le réseau de transports en commun de la plaine de la rive droite. De nombreuses réunions ont lieu avec les services techniques, avec les associations, avec les Maires de la rive droite, et il pense que chacun sent bien la nécessité d'un lien fort entre les secteurs de la place Ravezies et la gare St Jean, en passant par cette plaine de la rive droite. Plusieurs propositions ou scénarios ont été avancés, et il croit qu'ils ont des orientations précises qui leur permettraient de prendre des décisions. Il fait remarquer que le secteur de la rive droite est en train d'évoluer très rapidement, et ils sentent bien qu'ils ont besoin, à cet endroit là, d'un mode de transports en commun lourd et surtout, qui permettrait de structurer le quartier.

Puisqu'ils parlent de ce secteur, il rappelle la nécessité pour eux aussi d'être très performants sur la réhabilitation du réseau viaire en cours, car, comme chacun sait, un

certain nombre de Maires de la rive droite et surtout d'usagers, se posent la question de la sortie du pont Jacques Chaban-Delmas. Si les choses sont claires quant aux décisions politiques, en particulier sur le réseau de transports en commun, il estime qu'il leur faut sans doute également être plus volontaires sur le réseau de voirie. Il indique qu'à Chaigneau, les travaux sont en cours, aussi bien que sous le pont SNCF et là, se pose la question du goulee d'étranglement. Il précise qu'il faut se demander si l'on doit revenir sur la nécessité de démolir ce pont, et qu'en tout cas, la gestion de ce passage sous ce pont risque de poser des problèmes de retenue, car si, petit à petit la circulation va se développer, il est clair qu'à un moment donné, ils auront une problématique forte sous ce pont là. Il faudra prendre des décisions, et à son avis, autant les prendre assez rapidement. S'il est exact que les services de la CUB ont réalisé des travaux qui permettent aujourd'hui de passer dans de bonnes conditions, il invite à anticiper et prendre des décisions qui éviteront des embouteillages importants à cet endroit.

M. ROSSIGNOL se félicite au nom des élus Béglais de l'avancée des travaux des 3,7 km d'extension de la ligne C sur le territoire de la ville de Bègles où cela se passe extrêmement bien, les riverains étant très compréhensifs, et les relations entre les services communautaires, les services de la Ville et les riverains, fructueuses. Les travaux engendrent des perturbations dans la circulation, dans les déplacements, mais ces perturbations sont comprises et acceptées souligne-t-il. Dans le cadre de cette délibération, il est stipulé qu'il va y avoir une œuvre d'art sur un nouvel ouvrage au dessus des voies ferrées qui est en cours, le pont de Birambits, qui est un ouvrage compliqué à réaliser. Les travaux se déroulent conformément aux prévisions, et il indique que c'est un dossier qui est suivi par Michel MERCIER, Conseiller Communautaire et élu Béglais, et qu'il y aura une belle phrase lumineuse de l'artiste Pascal Convert qui dira, et il le cite : « *Commence alors la grand lumière du Sud-Ouest* » qui est une phrase tirée de l'article « La lumière du Sud-Ouest de Roland Barthes », publié dans l'Humanité.

Il adresse donc à nouveau toutes leurs félicitations et fait part de leur joie de voir cette extension du tram arriver sur Bègles conformément aux prévisions.

M. GUICHARD fait suite à l'intervention de Clément ROSSIGNOL et dira que la lumière ne vient pas des propos de M. DUCHENE, car il croit avoir bien compris comme les interventions précédentes d'Alain JUPPE sur ce débouché du pont Chaban-Delmas rive droite, qu'ils seraient plutôt enclins à démolir le fameux pont qui porte une voie ferrée de fret, ce à quoi les élus Communistes et Républicains sont totalement opposés. Il peut peut-être y avoir des débouchés différents, mais en tout état de cause, si ces débouchés devaient passer par là, il souligne qu'ils sont aujourd'hui tout à fait en capacité d'élargir des ponts. Il les invite à venir à Cenon où ils verront comment il y a eu un élargissement de pont pour la ligne LGV, et il estime donc que ce doit être tout à fait possible pour une ligne de fret. Il annonce qu'ils s'opposent de toute manière à la mise en cause de cette ligne de fret qui est certes sous-utilisée aujourd'hui, mais utile, notamment pour l'entreprise Les Grands Moulins de Bordeaux, mais demain certainement, comme il l'espère fortement ici, pour le développement industriel sur la presqu'île.

Voilà pourquoi ils s'opposeraient à des travaux qui mutileraient cette ligne de chemin de fer.

Mme CARTRON souhaite rebondir sur ce qu'a dit Clément ROSSIGNOL et sur l'intérêt et l'hommage qu'il a rendu à l'œuvre artistique qui accompagnera l'ouvrage. Elle pense que cela les situe bien sur la place de l'art dans notre agglomération qui accompagne de façon

très significative et souvent très symbolique, un certain nombre d'ouvrages que la CUB réalise. Elle voulait le remercier d'avoir noté cela.

M. JUPPE comprend bien que Max GUICHARD veuille affirmer sa présence et son originalité dans cette assemblée, mais il a le talent de soulever de faux problèmes ou de débats qui n'existent pas. Il rappelle que la question qu'ils se posent est de savoir si le pont sur la rue Chaigneau, juste avant le rond-point qui permettra l'accès au boulevard André Ricart, risque de poser problème ou pas. Si Max GUICHARD est aujourd'hui en mesure de leur dire qu'il n'y aura aucun problème, il en prend acte et on en reparlera. Cependant, il est probable qu'il y aura là un goulet d'étranglement et à partir de cela, il estime qu'il faut chercher une solution. On a évoqué la démolition, mais si on lui dit qu'on peut élargir le pont et le surélever, il n'a aucune objection à cette solution, mais il faudra bien se poser le problème.

M. CHAUSSET désire intervenir par rapport à la première partie de l'intervention de Michel DUCHENE concernant la liaison de pont à pont, car elle concerne plutôt la délibération 26 qui est une modification du marché concernant le SDODM. Il indique que dans ce marché, ils prennent en compte le fait que pour la liaison rive droite, il y a plusieurs tracés qui pourraient être étudiés et donc, qu'on se donne les moyens de pouvoir les étudier en modifiant le marché. Il pense donc qu'ils sont tout à fait en phase, mais cela correspond plutôt à la délibération n°26.

M. le Président Vincent FELTESSE revient sur les deux interpellations de Michel DUCHENE, et la première sur la liaison entre les deux ponts ou au-delà, entre Ravezies et Jean-Jacques Bosc. On sait que l'on s'approche de la conclusion du SDODM où il va falloir hiérarchiser les choses, et il est normal à son avis, que les uns et les autres se positionnent par rapport aux priorités. Il a lui-même pu leur dire qu'il a en tête une hiérarchisation par rapport à son ressenti comme Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, et par ailleurs comme Député de cette circonscription maintenant, en discutant avec les uns et les autres, et on fera cela dans quelques semaines.

Sur la seconde, portant sur la question des débouchés du pont, aussi bien rive gauche que rive droite, il les invite d'abord amicalement à ce que l'on ne change pas trop souvent de discours. Il a sous les yeux les propos de Jean-Charles BRON, il a quelques mois, qu'il cite : « *Il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Bacalan/Bastide est un pont urbain et non autoroutier. Ce n'est pas un ouvrage de transit, il débouchera sur les réseaux existants. Seuls quelques aménagements sont nécessaires qui viennent d'être budgétés* », et ensuite il y a Michel DUCHENE qui dit « *L'urgence, c'est d'assurer la mise en service du pont. Pas de problème, le réseau viaire est correct. Nous verrons à 10 ans* ». Donc, il ne faut pas qu'à un moment ou à un autre, on se dise d'un seul coup, qu'on a pris du retard.

Il pense qu'il y a trois choses distinctes sur le débouché du pont rive droite. La première que l'on a faite est un couloir de bus en site propre qui est une première réponse insuffisante, mais une première réponse. Il y a une deuxième chose qui, pour l'instant, n'a pas été réglée qui concerne l'ensemble des Maires de la presqu'île, parce qu'ils ont le débat classique entre les Maires plus éloignés qui voudraient qu'il y ait un débit plus rapide et les Maires plus concernés qui ont des riverains et qui voudraient qu'il y ait moins de débit. Il déclare dire cela parce qu'il pense qu'ils ont toujours un sujet d'accès au pont Chaban-Delmas par rapport aux personnes qui habitent sur la presqu'île, mais qui, à un moment ou à un autre, doivent passer principalement par Lormont pour accéder au débouché du pont Chaban-Delmas.

Puis il précise que le dernier sujet, est de savoir ce que l'on fait par rapport à la liaison avec Joliot Curie. Il pose une condition, mais il est totalement ouvert. Il est un peu sur la position de Max GUICHARD qui pense qu'il est dommage de complètement condamner la voie ferrée. Mais là où il est ouvert, et ils en ont parlé plusieurs fois, c'est sur le fait que la Ville de Bordeaux donne sa position sur le bon tracé et ensuite, on pourra dérouler les choses, en sachant que pour l'instant, mais on se trompe peut-être, il ne pense pas qu'il y ait trop d'inquiétude à avoir à court terme, parce que les premières prévisions de trafic sont de l'ordre de 25 000 et qu'il y a la capacité d'absorption. En revanche, il estime qu'il faut que l'on décide rapidement par où cela va, est-ce que l'on va tout droit, est-ce que l'on revoit la rue Lajaunie, et ce que l'on fait sur le goulet d'étranglement. Il y a une discussion à avoir avec les services de la CUB et de la Ville, parce qu'il y a également la position des riverains, mais il pense que chacun le sait parfaitement.

M. JUPPE reprend la parole puisque M. le Président a appelé la Ville de Bordeaux à préciser ses positions. Il précise d'abord qu'on ne va pas en faire un sujet de polémique, mais il est clair qu'ils ont du retard dans la réalisation des travaux sur la rue Lucien Faure et il pourrait lui citer bien des déclarations qu'il a faites depuis plusieurs mois ou années, appelant l'attention sur la nécessité de bien phaser ces travaux avec la mise en service du pont. Ce n'est pas un drame, mais on le constate et c'est ainsi.

Ensuite, sur les débouchés de la rive droite, il précise que la Ville de Bordeaux est tout à fait prête à préciser sa position qui est d'ores et déjà claire. Il vient d'indiquer qu'il y a un risque de goulet d'étranglement sur la rue Chaigneau, et il invite à réfléchir à la manière de faire sauter ce goulet d'étranglement, sachant qu'il ne s'agit pas forcément de démolir. Pour le reste, ils ont très clairement indiqué qu'ils souhaitaient, et il croit qu'il y a un accord de tout le monde, un débouché dans le prolongement du pont par un TCSP de grande capacité, ensuite l'irrigation de la future ZAC Bastide-Niel, puis le franchissement de l'avenue Thiers, la jonction avec Floirac, et le bouclage avec le futur pont Jean-Jacques Bosc. Il rappelle que cela fait partie du projet urbain que la Ville soutient depuis un peu plus d'une décennie.

Enfin, il pense avoir fait part de leur réflexion il y a quelque temps à M. le Président et de leur proposition qui consisterait à mettre la rue Lajaunie dans un sens qui va de l'avenue Thiers vers le pont, de façon à éviter une trop grande pénétration de la circulation de transit à l'intérieur de ce quartier. Il fait donc observer qu'ils sont à jour dans leurs idées, et ils sont tout à fait prêts à en discuter et à faire en sorte que ceci se traduise dans le SDODM.

M. le Président Vincent FELTESSE en prend acte, et rappelle juste le principe des contrats de co-développement qui est que c'est la commune qui hiérarchise les priorités. Puis il met aux voix cette délibération.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. CHAUSSET

2013/1/ 22 Tram-train du Médoc - Convention pour la mise en place de mesures à la fermeture de la desserte de la gare de Ravezies en lien avec le démarrage du chantier du Tram-train

M. MANGON donne une explication de vote par rapport à ce dossier. Il rappelle avoir eu l'occasion d'exprimer dans cette enceinte les réserves qu'il formulait ainsi que d'autres sans

doute, en termes de priorité de desserte par rapport au tram/train du Médoc, en termes de coût puisqu'ils en sont à 110 M€ environ prévus au titre du PPI, ainsi qu'en terme d'efficacité globale pour le réseau des transports de l'agglomération. Il rappelle aussi que cela avait été abondamment critiqué par d'autres instances, y compris la Région Aquitaine et de ce fait, en cohérence avec cette position, il s'abstiendra sur cette délibération, même si elle n'est que partiellement en liaison avec les critiques fondamentales qu'il avait formulées.

M. BOBET déclare rester très perplexe sur cette délibération, sur ce sujet lui-même, et sur ce projet. Il n'entend pas revenir longuement sur l'opportunité, ni ajouter de la polémique au débat, le quotidien régional parlant abondamment ce matin sur les chiffres de fréquentation qui leur ont été donnés à l'époque et sur lesquels on peut s'interroger malgré tout. Sans refaire tout l'historique, il voudrait rappeler brièvement que cette idée leur avait paru très séduisante à l'origine, notamment en octobre 2006 quand elle a été présentée en comité de pilotage, mais ils étaient alors sur un projet de l'ordre de 30 à 50 M€. Il précise encore une fois, que le comité de pilotage du mois de janvier 2009 affirmait un objectif de 40 M€, ce qui restait tout à fait acceptable pour un projet intelligent et intéressant. Mais brutalement, dans l'année même, soit neuf mois plus tard, il indique qu'ils étaient passés à 60 M€, soit plus de 20 M€ d'augmentation, et en septembre 2010, à 97 M€.

Il trouve que ce projet augmente très vite. Certes, M. le Président lui a répondu par un courrier après son intervention il y a deux mois de ceci, pour leur expliquer pourquoi ce projet augmentait, et il sait très bien que d'autres projets augmentent, puisqu'on lui rétorque très souvent que la ligne D, du fait de l'APS, augmentera également. Il rappelle que la Ville du Bouscat s'est prononcée de manière quasi-unanime sur cette ligne D, mais avec des propositions conditionnelles, et en particulier le fait que l'APS soit prise en compte sur la Ville du Bouscat et la barrière du Médoc notamment. Il fait donc observer qu'il ne s'agit pas là d'une évolution du projet, puisque cela a été demandé d'emblée, et qu'il n'y a pas d'évolution en l'occurrence.

Aujourd'hui, ils en sont à 109 M€, pratiquement à 110 M€, budgété 120, et il relève que la proposition d'aujourd'hui est d'alourdir encore de 1,5 M€, ce qui l'inquiète un peu et le rend perplexe. On se doute donc bien qu'il s'abstiendra également sur cette proposition.

M. DUPRAT apprécie les propos de Gérard CHAUSSET qui conduisent à dire qu'ils analyseront les hypothétiques pertes de recettes. Il souligne qu'ils ont de bonnes relations avec le Conseil Régional d'Aquitaine, qu'ils travaillent sur de la billettique commune sur Modalis, et qu'il serait peut-être bien que lorsqu'ils ont des conventions avec ces autorités organisatrices de transports, ils puissent faire au mieux. Que l'on prenne en charge la nouvelle navette lui semble normal, puisque c'est eux-mêmes qui ont décidé les travaux, que l'on puisse prendre en charge le rallongement de la navette ferroviaire aussi, mais les pertes de recettes, il trouve que c'est un peu beaucoup. Il rappelle qu'on n'a rien demandé à personne quand la ligne de ceinture a été refaite et que leurs bus ont dû faire des km supplémentaires, parce qu'ils ne pouvaient pas passer au passage à niveau.

Il trouve que les relations plutôt bonnes qu'ils ont au quotidien avec ces collectivités, pourraient amener à ce que l'on ne s'échange pas forcément de telles sommes, car ce sont quand même 300 000 € sur 800 000.

M. BRUGERE rappelle concernant le tram/train du Médoc, avoir déjà dit dans la séance du mois d'octobre, vu le contexte économique actuel, la nécessité de modérer certaines

investissements ou de les flécher différemment, en ayant pris connaissance de cette variation des investissements, puisqu'on en est à 109 M€ actuellement, et en prenant en compte surtout le fait que le nombre d'utilisateurs paraît très surévalué dans l'ensemble des études qui ont été faites. Il insiste aussi à nouveau sur le fait que d'un point de vue économique, la Communauté Urbaine a besoin, et pas seulement elle, d'une liaison directe entre la gare St Jean et l'aéroport, qui pourrait être faite, soit par la voie de ceinture déjà existante, mais encore plus simplement en aménageant les voies d'urgence sur la rocade entre la gare et l'aéroport, ce qui permettrait d'avoir une navette en bus d'accès direct et sur voie rapide. Économiquement, on en a besoin pour un investissement qui à son avis, serait bien moindre.

Pour toutes ces raisons, il lui paraît que ce dossier doit être reconsidéré par eux-mêmes sans aucune approche politique, mais vraiment dans une approche technique, et avec la nécessité de reconstruire les choses d'un point de vue économique et technique. Pour ces raisons, à titre personnel, il s'abstiendra sur ce dossier pour la partie tram/train du Médoc et demandera à ses collègues élus de Communauté d'Avenir de réfléchir à leur vote encore cette fois-ci.

M. JUPPE ne reviendra pas sur ce débat qui est connu, qui se déroule sur la place publique, et pour lequel leurs arguments ont été donnés. Ils ont considéré au niveau du groupe Communauté d'Avenir, qu'il s'agissait d'un coup parti et par conséquent, ils continueront à soutenir cette opération, quelles que soient les réserves qu'ils puissent avoir par ailleurs.

Mme TERRAZA constate que tous les mois, à chaque Conseil, cette question est évoquée, et à chaque fois, on entend les mêmes arguments et elle va donc donner les mêmes réponses qui sont d'une part, que sur la ligne tram/train du Médoc, on est quand même clairement sur un axe de transports qui va desservir des villes qui sont en plein développement. Si elle parle de sa ville de Bruges aujourd'hui, c'est que c'est celle de la Communauté Urbaine avec Bordeaux qui a le plus fort dynamisme démographique, où on a des terrains entiers qui sont en plein cœur de la ville, qui sont sur le tracé du tram/train, et qui sont dans des sites 50 000 logements, puisqu'elle a 4 sites 50 000 logements sur Bruges.

Pour le deuxième point, concernant le budget, elle souligne qu'il n'y a pas de dérapage du budget du tram/train par rapport à ce qui était dit au départ, et il faut prendre en compte les actualisations. Elle n'était pas élue en 2008, mais elle a bien suivi en tant que Brugeaise ce dossier. Elle insiste sur le fait que tous les Brugeais attendent avec impatience ce tram/train, un outil de déplacement qui va leur permettre à eux aussi de contribuer à diminuer l'usage de la voiture et, par ailleurs, elle rappelle qu'il y a eu une réunion sur les impacts la semaine dernière qui s'est très bien passée à Bruges, parce que tout le monde est conscient que le tram est important à Bruges.

Elle fait donc remarquer sur les financements, qu'aujourd'hui, ils ne sont que sur des adaptations du projet, et surtout, sur une actualisation des coûts qui ont été annoncés. Elle croit qu'il ne faut pas avoir la malhonnêteté intellectuelle d'oublier ce genre d'éléments. Elle répète donc ce qu'elle a dit il y a un mois, et elle le redira le mois prochain si c'est évoqué à nouveau.

Mme BOST précise que ce que Brigitte TERRAZA vient de dire est le sens de l'intervention qu'elle souhaitait faire, notamment sur l'évolution du coût, où il faut tenir compte de l'évolution du projet. Elle souligne qu'il y a d'autres projets qui sont en train d'évoluer et dont peut-être le desserrement de certains calendriers, ou peut-être des demandes supplémentaires qui sont faites ici ou là, feront évoluer le coût des réalisations. Mais elle tient surtout à insister sur le fait que la troisième phase du tramway, au-delà des extensions des lignes A, B et C, c'est le tram/train du Médoc et la ligne D, parce que l'objectif était bien aussi de permettre aux habitants du quadrant nord-ouest et à ce territoire qui est en plein expansion et en plein développement démographique, d'avoir un outil de transport qui soit à la hauteur, non pas de ses ambitions démographiques, mais de la réalité de son évolution démographique.

M. JUPPE répète, comme il vient de le dire, qu'ils soutiennent ce projet par esprit de solidarité communautaire et dans l'esprit de cogestion cher à beaucoup d'entre eux ici. Il n'en reste pas moins que l'on peut avoir des réserves, et il estime que ce n'est pas favoriser cet esprit de solidarité que d'accuser ceux qui ne sont pas d'accord de malhonnêteté intellectuelle. Il estime qu'il n'y a pas de malhonnêteté intellectuelle à souligner l'évolution des chiffres et il n'en fera pas l'objet d'un plus grand débat. Cependant, il invite à ce qu'ils se respectent un peu plus les uns les autres.

M. FREYGEFOND voudrait rejoindre Brigitte TERRAZA qui a eu des propos très clairs sur le financement, que peut-être M. le Président devra communiquer de nouveau. Il constate que chaque fois, les élus de Communauté d'Avenir reviennent sur le tram/train sous le prétexte d'une délibération. Il entend les propos d'Alain JUPPE leur disant que c'est un coup parti et qu'ils soutiendront le projet, mais cela ne les empêche pas d'y revenir chaque mois. A son avis, c'est une marotte. Quant à M. BRUGERE, il les a invités à réfléchir, et comme il l'a déjà dit, cela va être l'occasion le mois prochain puisqu'ils vont y retravailler. Il pense qu'ils pourront alors réfléchir ensemble sur tous leurs investissements. Il voulait juste préciser également que ces dépenses sont prévues au budget et au PPI.

M. CHAUSSET tient d'abord à faire remarquer que c'est un projet sans fioritures, un projet intelligent qui réutilise une emprise existante, puisqu'on utilise ce que nos anciens n'avaient pas pu faire, mais avaient laissé la possibilité de faire un jour, c'est-à-dire construire une voie unique en ayant une emprise pour faire en sorte qu'un jour, cette ligne puisse évoluer. La Communauté Urbaine le fait, souligne-t-il.

Au niveau des coûts, il rappelle qu'un certain nombre de décisions ont été prises qui ont été actées dans des Copro et qui font l'objet de délibérations, comme cela a été re-confirmé par un courrier, et ils ont donc pris des décisions en 2010, notamment celle d'ajouter deux stations et de faire le pont à Bruges, ce qui a induit une augmentation du coût du projet, notamment d'environ 20 M€. Tout cela n'est pas nouveau, tout cela est acté, insiste-t-il, et surtout, lorsque l'on fait le compte sur ce projet, ils seront entre 13 et 14 M€ du km, c'est à dire moitié moins que ce que l'on sait faire aujourd'hui, et pas si loin que cela du prix d'un BHNS. Il indique qu'on est à 7-8 M€ sur un BHNS aujourd'hui, mais ils n'auront pas du tout le même service, mais un nettement supérieur avec ce type d'infrastructure.

Il souhaite développer deux points supplémentaires pour couper court aux critiques. Concernant la fréquentation, il y a aujourd'hui un recours et ils réservent donc leurs réponses pour la justice administrative, même s'il n'y a rien de secret. Il n'y a pas eu de trésor, de nouvelle découverte, même si certains s'en font une spécialité, et à son sens, ce

qui est important sur ce projet, c'est que tout le monde réclame de s'arrêter à la Médoquine. Il y est plutôt favorable, mais il faut encore voir les conditions et on le verra dans le SDODM, mais on ne peut pas réclamer plus d'arrêts et plus de trafic sur la ligne de ceinture notamment, ou sur les voies, et critiquer ce projet. Il rappelle qu'on ne construit pas ce projet pour un ou deux ans, car les investissements lourds en matière d'infrastructures se font pour une durée très longue, mais on investit sur ce projet pour 30 ou 40 ans. C'est cela la rentabilité de ce projet, et il tient à le leur signaler.

Il ajoute que ce qui est très intéressant dans ce projet, ce n'est pas le fait d'aller à Bruges, à Blanquefort, mais c'est son évolutivité. On dit que ce n'est pas un tram/train mais un tramway que l'on met sur une emprise ferroviaire, comme le font d'autres collectivités en France. Il précise que cette infrastructure est construite de façon à être compatible en matière d'alimentation électrique, en matière de rails, en matière de caténaires pour recevoir des TER ou du matériel tram/train, et il n'y aura pas de nouveaux travaux, la seule chose que l'on n'ait pas aujourd'hui étant la signalisation ferroviaire. Il indique que si on est en tram/train, il faudra ajouter de la signalisation ferroviaire et à ce moment là, on l'ajoutera, mais sinon, tout est construit pour que ce soit évolutif et compatible, ce qui veut dire qu'après, se pose un problème de gouvernance, et là on en revient à la Médoquine. Il souligne qu'il faudra que l'on ait une gouvernance sur ce type d'infrastructure, que l'on sache qui pilotera si on met une motrice tram/train, qui sera le déléguant, est-ce que ce sera la Région, la Communauté Urbaine, ou un syndicat expressément constitué pour cela.

Cela étant, il souligne qu'ils construisent une infrastructure dédiée qui sera compatible, et d'autre part, pour le moment, elle s'arrête à Blanquefort, mais la ligne va jusqu'à la Pointe de Grave et donc, à charge après peut-être de faire évoluer ce type d'infrastructure.

M. le Président Vincent FELTESSE souhaite apporter des précisions, une sur le fond et une sur la forme. Il rejoint un peu ce que dit Gérard CHAUSSET sur le fait qu'ils sont sur un dossier qui n'est pas cher au km, correspondant à un besoin puisqu'ils sont dans un secteur où la population va se développer, et autant il a beaucoup de respect pour Tran'sCub sur certains dossiers comme l'eau et l'assainissement, même s'ils sont un peu excessifs, autant sur leur vision de la ville, il les trouve pratiquement toujours à côté de la plaque. Il rappelle qu'ils étaient contre le tramway, la liaison sur la rive droite, contre le tramway le long des quais, contre le pont Chaban-Delmas, et il n'est donc pas sûr que ce soient des visionnaires en termes d'aménagement urbain.

Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'un dossier évolutif et ensuite, il leur rappelle que c'est un des projets d'extension le plus cofinancé, aussi bien par l'État que par le Conseil Régional, et ils sont sur un faible coût pour la Communauté Urbaine.

Il tient à évoquer un point de méthode et à s'adresser à son voisin Président du groupe Communauté d'Avenir. Il précise qu'il y a aussi au sein du groupe socialiste certains dossiers qui peuvent donner lieu à des discussions, mais la position qu'ils ont au sein du groupe socialiste, c'est qu'ils discutent entre eux et qu'ensuite, ils ne le font pas en plénière, hormis la minorité socialiste, car tout comme Jacques MANGON et Thierry MILLET, ils sont sur des positions un peu différentes. Il précise parler de collègues Maire dans l'exécutif, de collègues Vice-Présidents, et demande si on fait évoluer la manière de faire ou pas et si les débats doivent être un peu plus longs, car ce n'est que ça.

M. JUPPE a bien entendu les arguments de **M. le Président** sur ce projet et ne revient pas sur le fond, mais sur la forme. Il estime que celui-ci s'est engagé sur un très mauvais terrain. La façon dont, de manière récurrente, certains projets de la Ville de Bordeaux sont mis en cause ici, la façon dont des membres importants du groupe de **M. le Président** votent systématiquement contre les projets de Bordeaux ne le mettent pas en situation de force pour donner des leçons de morale. Il indique que le groupe a une position cohérente qu'il vient de rappeler, et ils assument leurs responsabilités, non sans débat à l'intérieur de leur groupe, mais il y a une position qu'il a annoncé, ce qui n'empêchera pas tel ou tel d'entre eux de continuer à exprimer sa différence, comme il constate qu'ils le font eux-mêmes.

M. le Président Vincent FELTESSE note donc qu'ils sont bien d'accord sur cette règle à l'avenir.

M. JUPPE ajoute dans cet esprit qu'il vient de dire.

M. le Président Vincent FELTESSE souligne dans cet esprit qui vient d'être dit et qu'il vient de constater.

M. JUPPE précise que c'est-à-dire qu'il y a une position du groupe, mais que cela n'empêche pas les membres du groupe de dire ce qu'ils pensent, comme chez eux.

M. le Président Vincent FELTESSE note que c'est exactement le cas, minorité ou pas minorité, puisque c'est juste cela la nouveauté.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
MM. MANGON, BOBET, BRUGERE,
MILLET, JUNCA, QUANCARD, et Mme
DELATTRE s'abstiennent**

M. CHAUSSET

2013/1/ 26 Marchés publics- Études de faisabilité pour le schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains n°12135U - lot 1 - Avenant n°1

M. CHAUSSET indique qu'il s'agit d'une modification, ce qui peut peut-être agacer, mais ce dossier est en cours d'étude au niveau du SDODM, notamment sur la ligne de ceinture, et il rappelle que la Médoquine est prévue dans l'étude en ce qui concerne la fameuse desserte CHR Pellegrin / Gradignan via Talence. Ils auront bientôt les résultats, chacun devant être un peu patient, mais il précise qu'on s'est rendu compte, notamment sur la liaison de pont à pont Plaine rive droite, qu'il y avait un certain nombre d'itinéraires dont il fallait poursuivre l'étude et il convenait d'aller plus loin sur l'ensemble de ces itinéraires, ce qui les conduit à faire un avenant dans le cadre du SDODM pour les prendre en compte et ne pas fragiliser leur délibération.

Il pense qu'à travers ce schéma, on aura un certain nombre de réponses aux questions récurrentes qui sont posées ici sur la ligne de ceinture, sur l'étoile ferroviaire, et sur d'autres domaines, la liaison aéroport notamment, et aussi la liaison sur St Médard qu'il ne faut pas oublier.

M. TURON estime que ce qui vient d'être présenté est assez révélateur, car alors que cela concerne la rive droite, on a plus entendu parler de la rive gauche. Or, et c'est une des causes de son intervention, il rappelle que dans le lot n°1 qui avait été adopté le 14 octobre 2011, figurait dans l'étude de la rive droite et du bouclage des ponts, l'accroche de la presqu'île qui fait partie de toutes les délibérations, et c'est ce qui a tendance à être oublié, même ici dans la présentation du dossier. Or, il considère que l'accroche est absolument nécessaire et d'autant plus fondamentale que c'est en liaison avec ce qui a été abordé tout à l'heure, à savoir la question du débouché du pont. Cela fait longtemps qu'on le sent et c'est vrai que personnellement, après toutes les interventions, tout ce qu'il peut lire depuis quelques semaines, il se sent beaucoup moins seul qu'il ne l'était il y a quelques mois, pour faire part d'un certain nombre d'observations qui lui paraissaient de bon sens. Certains intervenants trouvaient qu'il exagérait en pointant un certain nombre de difficultés à venir et maintenant, il constate qu'on s'en aperçoit. Il ajoute que ce n'est pas un satisfecit d'avoir eu raison peut-être avant, mais quand même, il faut rappeler les positions.

Donc, il estime extrêmement important de faire ces études complémentaires, de les associer à ce qui était initialement prévu pour prendre en compte aussi la question de l'accroche. Au passage, il rappelle que les ponts cadres existent et que cela permet de résoudre un certain nombre de difficultés, et qu'en plus, quand on sait que ce qui coûte le plus cher dans l'installation d'un pont cadre, c'est l'arrêt de la circulation des trains, il souligne qu'en l'espèce ce n'est pas le cas, puisqu'il y en a peu.

Le troisième point qu'il voudrait souligner, c'est ce que M. le Président a indiqué tout à l'heure, qu'il apparaît que ce sera la porte de sortie pour pas mal de territoires, et il faut que l'on ait une étude sur le rôle des gares sur l'ensemble de notre territoire, et en effet, pour la presqu'île, il est personnellement convaincu que ce sera la véritable solution, mais encore faudra-t-il négocier avec la Région, avec RFF, etc. C'est un point important, et la proposition qui a été faite tout à l'heure lui paraît tout à fait essentielle, et elle sera peut-être plus économique que d'autres grands projets qui ne résoudraient pas ces problématiques là.

M. OLIVIER indique qu'il aurait pu faire cette déclaration lors de la discussion suite aux propos de M. le Président préalables au Conseil, mais il rappellera très brièvement deux points et fera une proposition qu'il a d'ailleurs faite en Bureau hier.

Il précise que les élus Communistes et Républicains se saisissent de cette délibération sur un avenant du SDODM, pour réaffirmer une nouvelle fois la nécessité de la pose de rails sur le pont Chaban-Delmas afin de réaliser la liaison entre Cenon - Pont rouge et Bordeaux Cracovie, qui permettrait un bouclage effectif de la ligne de ceinture, et offrirait enfin à notre agglomération cette liaison circulaire qui lui fait tant défaut.

Aujourd'hui toutes les grandes agglomérations sont obligées de se pencher sur ces liaisons circulaires et il estime qu'ils ont un avantage considérable sur beaucoup avec cette ligne autour de notre agglomération, car en effet, l'essentiel est existant, et représente donc un investissement a minima, pour répondre à un besoin essentiel de la population. Mais pour réaliser ce bouclage, il faudrait arrêter de condamner des voies sur notre territoire, et ils constatent que ce qui a mis plus d'un siècle à être construit en terme de maillage ferré, on est en train de le déconstruire méthodiquement. Il insiste sur le fait que tout nouveau levage de voies serait pour eux une insulte à l'avenir, ne favorisant que des logiques routières.

Pour leur part, ils prennent comme un signe positif les décisions prises par le ministre Arnaud Montebourg concernant le rail, et ils invitent cet établissement à s'inscrire dans l'appel à projet du ministère, en mettant en avant la ligne de ceinture.

M. HERITIE rejoint Jean-Pierre TURON à propos de la façon dont a été rapportée cette affaire par le Vice-Président qui a une connotation très rive gauche, et qui, dans le droit fil aussi de la réponse qu'il lui a signifiée au mois d'octobre dernier au Costrat mobilité, que la presqu'île d'Ambès ne faisait pas partie des études dans le cadre du SDODM. C'est quelque chose qu'il n'a pas accepté à ce moment là, et qui lui a valu une intervention assez vive par rapport à cette réponse. Même si depuis, les services lui ont précisé que la desserte de la rive droite prendrait en compte la liaison avec la presqu'île d'Ambès, il se demande parfois si la presqu'île d'Ambès fait partie de la rive droite, et même de la Communauté Urbaine par moments. Il tient quand même à appuyer à nouveau aujourd'hui en Conseil sur l'importance de prendre en compte les perspectives de développement du cœur de la presqu'île à l'horizon 2025-2030, puisque c'est celui du SDODM, en insistant aussi sur le fait que ce développement ne pourra se faire que si l'on assure en même temps une desserte adaptée de ce territoire.

Il voudrait aussi remercier M. le Président sur la nécessité dont il a fait état de travailler à plus court terme sur des solutions permettant d'accéder rapidement au cœur de l'agglomération. Il indique que le futur pôle multimodal d'Ambarès, réalisé dans le cadre de la LGV, en serait une concrétisation, puisqu'ils sont à une dizaine de minutes de la gare St Jean, et à un peu moins de 10 minutes du pôle d'échanges de Cenon, alors qu'il leur faut aujourd'hui en moyenne une bonne heure pour faire le même parcours.

En tous cas, en ce qui le concerne, il sera très attentif à la façon dont sera pris en compte, dans le cadre de ces études sur le SDODM, tout ce qui concerne la presqu'île d'Ambès et le cœur de la presqu'île en particulier.

M. CHAUSSET explique concernant la presqu'île d'Ambès, qu'il ne fait que reprendre ce qui a été voté dans la délibération, à savoir que ces études se font en lien avec la presqu'île, ce qui est le cas, mais la presqu'île n'est pas dans le périmètre de l'étude. Maintenant, il n'a aucune volonté contre, et indique qu'on peut prendre la décision de faire un avenant ou autre, mais aujourd'hui, la délibération ne le comprend pas. Cela a été voté comme cela et il déclare qu'il n'y peut rien.

Il rappelle qu'il y a eu une méthode pour élaborer des axes concernant l'étude du SDODM, cela étant, il est tout à fait possible à son avis, de revoir la question. Il précise qu'on le fait plus Plaine rive droite où l'on avait prévu deux ou trois axes, et où l'on voit qu'il faut aller plus loin, mais il ne peut pas sortir du cadre et décider tout seul. Il y a un débat et on peut tout à fait voir cela, mais il répète que c'est « en lien avec la presqu'île », mais que la presqu'île n'est pas dans le périmètre, et que c'est la réponse qu'il peut leur faire pour le moment.

En ce qui concerne le pont Chaban-Delmas, il indique qu'il est aujourd'hui conçu de façon à recevoir les rails et il y a même les candélabres qui pourront servir de caténaires et donc, ils n'auront qu'à les poser. Sa conception est étudiée pour et il pense qu'à partir du moment où ils sauront où ils vont, comment ils y vont et avec quel type de matériel, ils n'auront plus qu'à poser des rails pour recevoir du tramway, ou peut-être recevoir du tram/train et du tramway.

Il faudra voir les évolutions, mais il pense qu'ils ne sont pas en difficulté sur cet aspect des choses.

M. le Président Vincent FELTESSE formule trois remarques complémentaires. Sur le premier point, il faudra que l'on reprenne les minutes du débat, parce que ce n'est pas un sujet nouveau, et il se souvient qu'il avait fait une ouverture à l'époque. Il faudra que l'on voie comment cela doit être interprété ou pas.

Sur le deuxième point, il insiste sur ce qu'il a dit il y a quelques minutes, à savoir qu'il est important que la CUB formalise de son point de vue la position sur le réseau ferré à l'intérieur de l'agglomération bordelaise, car c'est vraiment quelque chose qui peut être assez structurant. D'autant plus qu'il ne leur a pas échappé qu'il doit y avoir un nouveau texte sur la décentralisation et que dans celui-ci, il y aura un certain nombre d'articles de loi sur la question de l'organisation de la mobilité, les autorités organisatrices de la mobilité, avec la prise de position du GART que Gérard CHAUSSET connaît bien, puisqu'il y siège au nom de la CUB. Il pense qu'il faut que l'on vérifie cela, sans parler du versement transport interstitiel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Président Vincent FELTESSE signale que si ses collègues en sont d'accord, ils pourraient voir la motion sur la rocade pour boucler le « paquet » mobilité.

M. FELTESSE

2013/1/ 69 Motion sur l'achèvement de la mise à 2x3 voies de la rocade

M. ANZIANI donne lecture de la motion qui a recueilli l'accord de cette assemblée et qui porte sur une question qu'il estime particulièrement importante.

Le texte de la motion qui a été remis à chaque conseiller est le suivant :

« Plus de 400 000 véhicules empruntent chaque jour la rocade bordelaise. Ils provoquent quotidiennement et depuis de nombreuses années d'importants embouteillages que subissent les habitants de la métropole. En vingt ans, aucun Gouvernement n'a pris l'initiative d'une véritable modernisation d'ensemble de cette infrastructure.

La rocade bordelaise, avec ses 25 km en 2x3 voies et ses 20 km en 2x2 voies, n'est plus adaptée aux besoins de ses habitants comme de ses entreprises, alors que 60 à 70% des emplois de l'agglomération se situent à proximité de la rocade.

L'abandon du Grand contournement en juin 2008 ne s'est accompagné d'aucune analyse des enjeux de déplacement. Il n'a donné lieu à aucune contrepartie ni mesure compensatoire en faveur de la modernisation de la rocade existante. La seule décision a consisté à réduire la vitesse maximale autorisée de 110 à 90 km/h.

Un véritable sursaut est nécessaire pour améliorer la circulation sur un axe majeur entre le Nord de l'Europe et la péninsule ibérique. Il passe désormais par l'élargissement intégral de la rocade et par d'autres solutions, notamment ferroviaires, qui prennent en compte la nécessaire protection des populations face aux nuisances sonores.

Avons-nous seuls les moyens financiers de réaliser un bouclage de la mise à 2x3 voies ? Un nouveau chiffrage tenant compte des coûts observés entre les échangeurs 16 et 10 doit permettre au Gouvernement de prendre une décision qui mettra en perspective le coût de l'investissement et les effets pour notre métropole.

Depuis quinze ans, la Communauté urbaine a consenti des efforts d'investissements particulièrement ambitieux en matière de transports en commun. Elle a lancé à travers le Grenelle des Mobilités, un travail de concertation exemplaire dont les conclusions insistent sur la nécessaire évolution du comportement des usagers. Pour toutes ces raisons, le Conseil de Communauté demande une rapide inscription de l'élargissement de la rocade bordelaise dans le Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT), qui prévoit 245 milliards d'Euros d'investissements et sollicite le soutien des autres collectivités territoriales concernées.

A cet effet, le Conseil de Communauté demande également à l'État d'intégrer la rocade bordelaise comme site pilote afin de dédier une voie aux circulations alternatives à la voiture solo (covoiturage ou transports collectifs). Il demande également la mise en œuvre sans délai de mesures de régulation du trafic poids lourds de transit : réduction de la vitesse, interdiction de circulation aux heures de pointe et création de parkings de retenue ».

M. ROSSIGNOL indique que le groupe des Verts va voter cette motion à la majorité, mais pas à l'unanimité, car ils ont une tradition de liberté de vote dans leur groupe. En effet, chacun connaît ici la position des écologistes sur la voirie, à savoir qu'elle coûte trop cher et que l'on en réalise trop sur le territoire communautaire. Par ailleurs, la rocade bordelaise est une compétence qui n'est pas communautaire, mais d'État. Ceci étant dit, ils sont intimement persuadés que pour réaliser les objectifs du plan climat et ceux du SDODM, ainsi que les objectifs en termes de mobilité pour soulager la mobilité quotidienne de leurs concitoyens, il faut leur offrir une boîte à outils de la mobilité qui comprend les transports en commun, les modes actifs (marche à pieds et vélo), mais également bien sûr, la voiture, et il faut quand même de la voirie pour que celles-ci puissent circuler, mais c'est la voiture autrement, la voiture partagée. Et donc, il considère qu'il faut être en capacité de réaliser cette infrastructure le moins cher possible, et il va falloir demander à l'État d'étudier de manière très fine cet élargissement et, pourquoi pas, utiliser la bande d'arrêt d'urgence, pourquoi pas, réduire légèrement la vitesse pour réduire les coûts et, pourquoi pas également, dans certains cas, trouver l'aménagement le moins onéreux. Ils voudraient rappeler ici que l'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence ou de la troisième voie de cette rocade pour le covoiturage, pour l'auto-partage, pour les transports en commun, est un levier extrêmement important pour réussir le défi de la mobilité des années à venir sur notre territoire communautaire. En effet, il voudrait leur rappeler que pour l'instant, sur la rocade, le taux de remplissage des voitures particulières est de 1,2, c'est-à-dire que sur 5 véhicules qui circulent sur la rocade, il n'y a que 6 personnes transportées. Il fait observer que si on ajoute une seule personne supplémentaire pour passer à 7 personnes transportées, l'effet de report modal est de 15%, c'est-à-dire qu'il y aurait beaucoup moins de bouchons et ce serait un effet équivalent au fameux grand contournement autoroutier de Bordeaux qui a été abandonné, ce dont ils se réjouissent.

Enfin, il précise qu'ils votent cette motion car il y est bien spécifié à la fin qu'ils demandent de manière simultanée que la Communauté Urbaine de Bordeaux soit ainsi pilote au niveau national sur l'utilisation des voies réservées au covoiturage et à l'auto-partage. Il estime qu'il faut faire un travail fin, compliqué avec la réglementation, modifier le code de la route, travailler sur les entrées et sorties sur les échangeurs pour que cela soit possible, et qu'il

faut aussi mettre en place ces voies réservées sur les franchissements sur l'ensemble des ponts et sur les pénétrantes. C'est un enjeu fort pour la mobilité de leurs concitoyens, et ils demandent, comme c'est écrit dans la motion, que la Communauté de Bordeaux, avec les 27 communes, soit pilote et moteur sur ce sujet.

Cependant, ils demandent à l'inscription du SNIT (Schéma National d'Infrastructure des Transports) 245 Milliards et les financements ne sont pas là. Ils savent également qu'il y a deux projets régionaux dans ce SNIT qui sont les LGV, 12 Mds€, les branches Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-Espagne, et il souligne que d'abord, cela va mettre en compétition la rocade bordelaise et les LGV. L'État ne peut pas tout financer, et apparemment, la Communauté Urbaine fait un choix. Il précise que leur position est de dire qu'il faut rénover les voies existantes des LGV, 3 fois moins chères, 6 minutes d'écart et donc, pour les sensibiliser aux études alternatives qui ont été cofinancées par les collectivités territoriales traversées par ces deux branches, des agglomérations et des Conseils Généraux, il indique qu'ils sont invités, élus locaux ainsi que l'ensemble des élus de la Région Aquitaine et les Parlementaires, le lundi 28 janvier à 19 h, à une présentation objective de ces deux études alternatives, par le cabinet Tarraco et par le cabinet CITEC. Il souligne sur les deux branches, qu'elles sont trois fois moins chères pour des temps à peu près équivalents, même s'il reconnaît qu'ils sont un petit peu plus longs, des dégâts moins importants sur l'environnement, et des résultats équivalents sur le fret.

En période de pénurie budgétaire, il estime qu'ils doivent faire des choix et ils pensent que plutôt que de mettre au congélateur des liaisons ferroviaires entre Bordeaux-Toulouse et Bordeaux-l'Espagne, il faut trouver une solution qui soit adaptée aux exigences financières, écologiques, et c'est, à leurs yeux, la rénovation des voies existantes. Il signale qu'un membre de cette commission de révision du schéma national d'infrastructures des transports viendra le lundi 28 janvier après-midi rencontrer les élus locaux qui portent ces projets et les bureaux d'études, et le soir, une présentation sera effectuée.

Il précise donc qu'ils vont voter cette motion en grande majorité au niveau de leur groupe, car il y a cet aspect covoiturage et également, ce qui est très important à son avis, une motion sur le transport routier de transit, la réduction de vitesse, l'interdiction de circulation aux heures de pointe et la création de parkings de retenue, ce qui est un tout de la mobilité pour leurs concitoyens.

M. JUPPE annonce que, bien évidemment, le groupe Communauté d'Avenir votera cette motion. Il rappelle que l'appel à l'accélération des travaux sur la rocade figure dans leur accord de gestion de 2008 et ils ont la conviction qu'ils ont encore besoin d'infrastructures de transports supplémentaires dans notre agglomération. Il convient que certes, il faut accorder la plus large place aux nouveaux comportements, au covoiturage, aux déplacements doux, cela va de soi, mais cela n'implique pas qu'ils ne doivent pas développer leurs infrastructures.

Depuis une vingtaine d'années, un effort considérable de rattrapage a été fait avec, en particulier, l'aide des gouvernements successifs sur les liaisons autoroutières A89 (rappelant qu'il porte une certaine responsabilité dans l'accélération de ce processus), et on va l'inaugurer à Lyon dans quelques jours, l'A65 aussi, enfin l'A63, les 45 km de tramway, le pont Jacques Chaban-Delmas, la LGV. Il fait observer sur leurs transports en commun qu'ils ont bénéficié de soutiens très importants de la part de l'État. Cet effort n'est pas terminé et

c'est la raison pour laquelle il faut bien évidemment essayer d'accélérer les travaux sur la rocade.

Il se félicite que M. le Président ait accepté la précision qu'ils demandaient dans cette motion avec la phrase qui a été ajoutée, à savoir, « *nous sollicitons le soutien des autres collectivités territoriales concernées* ». Il rappelle que le Département avait accepté de participer au pont Jacques Chaban-Delmas et il l'a fait, ce qui prouve qu'il peut aussi s'investir dans des projets communautaires, que la Région avait accepté en 2010 de financer les protections sonores, et il ne serait pas tout à fait déplacé à son avis, qu'elle s'intéresse à la mobilité dans la capitale de la Région Aquitaine. Il pense que cette mention est tout à fait utile.

Il ajoute enfin qu'il faudra bien, à un moment ou à un autre, se poser le problème d'une forme de contournement de l'agglomération. Il voit dans la motion que l'on vise l'importance du trafic des poids lourds sur la rocade sur lequel ils ont déjà eu ce débat, et il est bien évident que ce trafic est une des causes sérieuses d'embouteillages. Il avait proposé en d'autres temps que l'on mette à l'étude le contournement ferroviaire de l'agglomération et croit qu'il faudra reprendre ce dossier, même s'il est compliqué. Et puis, ils ont suggéré aussi que l'on réfléchisse à des itinéraires de délestage qui permettraient peut-être de joindre les grandes autoroutes qui se concentrent sur l'agglomération pour éviter que tout le trafic poids lourds international ne se retrouve sur la rocade. Il estime qu'il faudra évidemment l'intégrer dans les conclusions du Grenelle de la mobilité, mais pour l'instant, ils sont tout à fait d'accord. Ils espèrent que cette inscription au SNIT se traduira par une accélération de dotations budgétaires, parce que c'est bien ça le problème aujourd'hui. L'État met 75%, ce qui est un effort considérable, la CUB 25%, mais encore faut-il savoir quelles sont les valeurs absolues, et pas simplement les pourcentages, et si on n'accélère pas, il craint qu'il ne faille 20 ans pour réaliser ces travaux.

M. DANJON insiste sur le fait que depuis 40 ans, on sait qu'élargir ou construire de nouvelles routes ne dissout pas les embouteillages, mais au contraire stimule l'étalement urbain, comme le montre très bien David Mangin. Il estime qu'avec ce projet, ils auront 15 ans de travaux sur la rocade avec des bouchons liés à ces travaux et toujours autant de bouchons en 2028, à condition qu'il y ait encore du pétrole et que l'effet de serre ne soit pas trop catastrophique. C'est à son avis, un projet d'un autre âge comme l'aéroport Notre Dame des Landes, et il fait d'ailleurs observer que cette motion passe sous silence le coût du projet, pour lequel il pense que, de mémoire, il faudrait au bas mot 500 M€ pour une augmentation de capacité de la rocade de l'ordre de 10% seulement, alors qu'ils augmentent déjà grandement les capacités de transports avec la troisième phase et dans quelques mois, le pont Bacalan-Bastide. Comme le proposaient Clément ROSSIGNOL, puis M. le Président il y a quelques mois, il considère qu'il faut travailler sur l'usage de la voiture, et ne pas élargir les tuyaux.

Il propose donc de réserver deux voies pour le covoiturage sur les ponts d'Arcins et d'Aquitaine et sur la partie en construction sur Pessac - Mérignac, ce qui aura automatiquement pour résultat d'accroître la capacité en augmentant le nombre de personnes par voiture sur tout le réseau, et donc, au lieu de dépenser 500 M€, on aura dépensé peut-être 1 M€ pour le même résultat. Comme M. le Président l'a dit aussi en début de réunion, il faut hiérarchiser, et donc on ne peut tout demander au SNIT, comme Clément ROSSIGNOL l'a dit, mais il faut améliorer les conditions de déplacements des voyageurs vers Toulouse et vers l'Espagne. Il estime qu'on doit y rajouter aussi la

construction d'un contournement ferroviaire pour alléger Bordeaux-St Jean, et la quatrième phase de TCSP dont ils discutent. Il croit que ces 500 M€ seront efficaces si on les utilise pour les infrastructures cyclables et piétonnes, les transports en commun et les 50 000 logements, car il ne faut pas oublier le logement qui est très lié aux transports.

Il déclare qu'il votera donc contre cette motion.

Mme TERRAZA tient, au delà de ce qui vient d'être dit, à se réjouir en tant que Maire de Bruges de cette motion, parce que sa ville est concernée par quatre sorties de la rocade et il est exact que tous les matins, ils sont témoins de cet engorgement de la rocade et des itinéraires malins qui transitent par la ville pour aller rejoindre Bordeaux et les rives du lac. Ce sera à son avis, un soulagement de voir des travaux engagés pour l'élargissement.

Elle rappelle ensuite le Grenelle des mobilités et croit que tous les travaux qui ont été faits par tous les groupes dans ce Grenelle avaient bien conscience de la raréfaction des crédits et des moyens à mettre sur le réseau des routes, mais pour autant, tout en travaillant sur les alternatives, et sur la façon de moins recourir à l'automobile. Cela a été l'objet même du Grenelle, et elle pense qu'à 98%, tous les participants au Grenelle étaient effectivement d'accord pour dire qu'il fallait boucler cette mise à 3 voies de la rocade. Aussi se réjouit-elle de cette motion.

Si **M. HURMIC** était intimement persuadé que la mise à deux fois trois voies de la rocade était le remède à la situation actuelle de thrombose de la rocade, il garantit ses collègues qu'il voterait cette motion là. Or, il n'en est pas persuadé, et trouve que le pari qu'ils font est extrêmement risqué, car ils vont engloutir des sommes considérables pour cette mise à 2 fois 3 voies de la rocade, soit près de 500 M€, sans avoir aucune garantie qu'il s'agisse de la réponse à apporter, et sans avoir étudié des solutions alternatives au tout voiture qui était celui envisagé dans les années 60-70.

Clément ROSSIGNOL a rappelé les réticences qui sont celles de leur groupe, et il a eu raison souligne-t-il. En réglant le problème du covoiturage, comme d'ailleurs **M. le Président** lui-même l'a déjà indiqué, il rappelle que sachant qu'il y a 1,2 personne par voiture, soit 5 voitures pour 6 personnes actuellement qui circulent sur la rocade, si on passait simplement à 1,4 personne, soit 5 voitures pour 7 personnes, on diminuerait de 16% le trafic rocade. Aussi demande-t-il pourquoi on n'expérimente pas ce genre de solution.

On leur dit dans la motion, et il s'en félicite, que la troisième voie sera libérée en faveur du covoiturage, mais il incite à déjà expérimenter le covoiturage sur un certain nombre de parties de la rocade qui sont déjà en 2 fois 3 voies et en voyant que cela marche effectivement, ils pourront pousser la réflexion. Mais il regrette qu'on n'ait pas étudié les solutions alternatives.

Mme TERRAZA vient de citer les discussions qui ont eu lieu au sein du Grenelle des mobilités, mais il rappelle que celui-ci considérait que cette rocade ressemble surtout à un boulevard urbain qui s'ignore, en précisant que 64% des déplacements qui l'empruntent sont des déplacements urbains locaux, internes à l'agglomération, contre 28% en échanges entre l'agglomération et l'extérieur de l'agglomération, tandis que 8% seulement sont des déplacements de transit, traversant l'agglomération sans s'y arrêter. Il considère qu'ils doivent tenir compte de ces chiffres là, au lieu de dire que c'est le trafic international qu'il

faut réguler dans notre agglomération. Pour cela, il estime qu'il faut mener une réflexion qui n'a pas encore eu lieu.

Il a bien noté que le groupe Communauté d'Avenir avait fait ajouter à la motion qu'il souhaitait également le soutien des autres collectivités locales concernées pour donner plus de poids à la motion, mais il invite à plutôt réfléchir avec les autres collectivités locales pour arriver à des motions uniques de toutes celles-ci, non pas un jour sur la LGV, le lendemain sur la rocade, le surlendemain sur la gare de la Médoquine, mais pour arriver à avoir une position unique vis-à-vis de l'État en ce qui concerne les priorités des habitants de l'agglomération, des Girondins et des Aquitains. A son avis, c'est ainsi qu'ils arriveront à faire poids vis à vis de l'État, plutôt que chaque collectivité locale, au fil de l'actualité, vote sa motion de circonstance.

Il ajoute enfin que l'on va demander à l'État de financer cette infrastructure dans le cadre du SNIT, mais il faut rappeler que par l'intermédiaire de l'agence de financement des infrastructures, l'État ne dispose que de 2,3 Milliards pour ces projets du SNIT qui sont évalués à 260 Milliards environ, c'est à dire que l'enveloppe de l'État ne sera finalement qu'à peu près de 10% de ce qui correspond aujourd'hui à la demande. Il demande à ses collègues s'ils croient que l'on réclame que la rocade soit vraiment prioritaire dans les proportions financières qu'il a rappelées tout à l'heure, ils ont quelque chance d'être entendus. Il pense qu'il faut que l'on s'adapte actuellement à la pénurie d'argent public, et notamment pénurie de l'argent de l'État, que l'on s'adapte aux 2,3 Milliards dont l'État dispose par l'intermédiaire du SNIT et qu'ils hiérarchisent leurs priorités, plutôt que de voter un jour une motion, le lendemain une autre, etc.

A son avis, tant qu'ils n'auront pas plus sérieusement hiérarchisé les priorités, ils ont peu de chances d'être entendus par l'État. Au delà du fond, la méthode ne lui paraît pas du tout convaincante, et lui non plus ne votera pas cette motion.

M. Alain CAZABONNE annonce que naturellement, il votera la motion. Il voudrait cependant faire deux ou trois réflexions pour appeler leur attention sur un des sujets qui est évoqué, car il entend dire qu'il faudrait donner la priorité sur une file de la rocade au covoiturage et aux transports en commun.

Il rappelle qu'à l'époque, François Saglier avait fait l'étude d'une file de la rocade réservée aux transports en commun, et sa conclusion était que cela paraissait tout à fait intéressant à la réflexion, mais dans la pratique irréalisable, parce que cela fait 40 km environ, et il faut mettre un véhicule toutes les 5 mn pour avoir la même fréquence que les tramways, soit un nombre très important de bus, et donc de chauffeurs. Il ajoute qu'une fois que le bus est sur la rocade, il faut voir où faire descendre les gens. Il y a beaucoup de sorties et les usagers se trouvent là, sur le bord de la rocade, et il faut alors voir quel autre transport peut venir prendre le relais sachant qu'il n'y a pas de parkings. A son avis, c'était donc d'une énorme difficulté pour un coût qu'il estimait prohibitif.

Quant au covoiturage qui se fait parfois aux États-unis, il pense que c'est efficace lorsqu'il y a quelque part un péage où la police peut être présente pour contrôler. Il raconte qu'il a fait l'autre jour l'expérience d'être harcelé par un camion qui voulait aller plus vite que lui qui roulait à 90, et il lui faisait de grands appels de phares, et il s'est arrêté dans une station service où il y avait deux motards à qui il a dit qu'il avait eu un débat à l'époque avec le Préfet, disant qu'il était hostile à la limitation de la vitesse parce que les camions ne

respecteraient pas la limitation à 80. Ils lui ont répondu qu'ils voient souvent des infractions des camions, notamment étrangers, mais que d'une part, si on les arrête, ils ne paient qu'une amende et d'autre part, ils sont seulement 7 motards pour contrôler l'ensemble de la rocade.

Donc, si on doit contrôler tout l'auto-partage, c'est très faisable s'il y a un péage, mais en dehors de ça, cela va être impossible à son avis. Et si on sait qu'actuellement il y a une voie pratiquement paralysée par les trains de camions, il fait observer qu'avec une file réservée au covoiturage, il n'en restera qu'une file pour la circulation.

M. GUICHARD souhaite s'inscrire dans le débat sur les questions environnementales liées à la rocade et donc, au risque de développement de la voiture qui, à son avis, est tout à fait réel. Il partage l'argumentation de Pierre HURMIC et de Clément ROSSIGNOL, et s'ils n'avaient que cette seule perspective d'élargissement de la rocade comme solution, il indique qu'il voterait très clairement contre. Il souligne que ce n'est pas le cas depuis un certain temps et il commence à entendre que ce n'est pas le cas pour l'avenir, parce que c'est l'ensemble de propositions, de solutions, notamment de transports publics en commun qui vont faire l'alternative à la voiture, et en ce sens il considère qu'on mesure aujourd'hui l'erreur qu'ils ont commise (et il se met dedans puisque les élus Communistes et Républicains n'ont pas été assez convaincants) sur tout le débat qu'ils ont depuis des années et des années sur ce nécessaire RER d'agglomération dont on a tant besoin, de chaque fois le repousser et le repousser.

Il ne dit pas que ce RER soit la solution en soi, mais c'est bien l'ensemble, comme le tout tramway n'était pas la solution en soi, et c'est pour cela qu'ils ont exprimé de fortes réticences sur la troisième phase. Ils estiment en effet que c'est cet ensemble de multimodalité, notamment de transports en commun, qui va pouvoir faire alternative à la voiture. Ceci dit, ils sont tous conscients qu'il y a une thrombose infernale sur cette rocade et que dans l'urgence, il faut intervenir. Il veut bien qu'il y ait un incendie et que l'on dise qu'on connaît la cause, et qu'il faut arrêter le logement insalubre, mais il demande si c'est pour autant qu'on ne va pas appeler les pompiers. Il y a donc là une action de pompiers avec tous les risques, et il convient avec Pierre HURMIC que s'ils ne font que cela, ils feraient propager le feu et ce n'est pas le but recherché.

M. ANZIANI voudrait commencer par remercier l'ensemble des groupes d'apporter leur soutien à cette motion souhaitée par M. le Président de la Communauté Urbaine, y compris avec cet amendement qui a été évoqué tout à l'heure qui lui paraît nécessaire. En reprenant un peu ce que vient de dire Max GUICHARD, c'est une motion qui lui paraît importante et innovante. Importante parce qu'ils disent enfin les choses telles qu'ils les pensent depuis longtemps au fond, et que les habitants disent eux avec insistance. Il estime qu'ils donnent une réponse précise à l'attente de leurs habitants. Il la juge aussi innovante parce que, justement, comme Clément ROSSIGNOL l'a bien souligné tout à l'heure ainsi que Max GUICHARD, ce n'est pas une motion tout ou rien, mais une motion qui dit qu'il faut régler les problèmes et qu'il y a plusieurs façons de les régler. Il invite à ne pas opposer la voiture aux autres moyens de transports, mais à essayer de les conjuguer, et à son avis, ce qu'a dit Clément ROSSIGNOL a répondu aux objections qui ont été formulées par Pierre HURMIC notamment. Il se félicite vraiment de ce soutien.

Il tient à ajouter une petite précision, à savoir que bien entendu, la motion doit évoluer à la marge et l'avant-dernier paragraphe ne peut plus être : « *Le Conseil de Communauté*

demande unanimement », mais « demande à la quasi-unanimité une rapide instruction de l'élargissement dans le schéma ».

M. BRUGERE, pour reprendre le propos qu'il tenait tout à l'heure, insiste sur le fait que puisqu'on va avoir un site expérimental et puisqu'on va réfléchir à la façon dont doit être construite cette rocade, il faudra penser au passage d'une navette par bus sur une voie spécifique directe entre la gare St Jean et l'aéroport.

M. le Président Vincent FELTESSE indique d'abord que cette motion s'intègre dans une vision, qu'il espère stratégique, non seulement de la mobilité, mais aussi de la métropole bordelaise, pour savoir quelle est la production de logements, où met-on ces nouveaux logements, quels types de population, comment on l'articule avec la préservation des espaces naturels, le fameux 50/50 (50 % d'espaces urbanisés/50% naturels), où sont les emplois, quel est le type de mobilité, etc...Il pense qu'ils sont dans un modèle plutôt cohérent et plutôt vertueux.

Ensuite, il reprend les propos de **Max GUICHARD** pour dire qu'ils sont là aussi dans une stratégie de la mobilité qu'ils ont développée de différentes manières, la plus visible de leurs concitoyens étant toujours les transports collectifs en site propre. Il y a également tout ce qu'ils ont fait récemment sur le bus, et un des paris qu'ils s'étaient fixé qui était de quasiment doubler le nombre de km de couloirs de bus, parce que l'agglomération bordelaise était très en retard par rapport à d'autres, ils l'ont en partie réussi. Il ajoute que durant les dernières années, alors qu'il n'y a pas eu de nouveau km supplémentaire de tramway, ils ont une forte progression du réseau TBC, puisqu'on n'est pas loin des 10 millions de voyageurs par mois.

Puis ils ont bien abordé la question de la façon dont on peut se déplacer de manière plus intelligente et il est ravi que, aussi bien **Clément ROSSIGNOL** que **M. HURMIC** reprennent son fameux argument sur le covoiturage sur la rocade où, si on passe de 1,2 à 1,4, ou de 6 voyageurs pour 5 voitures à 7 voyageurs pour 5 voitures, on a un effet de délestage. Il indique que l'on va bien avancer là-dessus pour que, dans les semaines qui viennent, sur la question de la taxation des poids lourds, du covoiturage, etc., on ait un certain nombre de mesures. Il précise s'en être entretenu récemment, juste avant Noël, avec Delphine Batho.

Il n'empêche que quand on regarde la question d'une de leurs épines dorsales au niveau de la métropole bordelaise qui est la question de la rocade, il a le sentiment, et ce n'est pas qu'un sentiment, que quand on porte un regard rétrospectif sur ces dernières années (la rocade a été achevée en 1993), il y a eu un certain nombre de travaux qui ont été faits, mais rien de vraiment structurant. Il ajoute que longtemps, on a cru qu'il n'y avait pas besoin de choses structurantes parce qu'il y avait deux réponses, la réponse philosophique, écologique, et la réponse grand contournement. Il se souvient très bien de sa réaction quand on a abandonné le grand contournement et d'avoir été le seul à réagir comme cela parmi les grands élus, il a fait part de son scepticisme, en disant : « *quel est le plan B ou l'alternative ?* ». 5 ans après, il ne sait toujours pas ce que sont le plan B et l'alternative.

Quand il voit le SNIT, il constate qu'effectivement, tout n'est pas financé, l'État ayant demandé une remise à plat, mais quand il note qu'il y a 245 Milliards d'investissements prévus, que pratiquement tous les territoires sont dessus, qu'ils sont sur un sujet qui n'est pas totalement anodin parce que la rocade a aussi un enjeu économique, et qu'ils n'ont pas été en capacité de porter ce dossier, il se dit qu'il faut essayer de bouger les choses. Il

pense qu'on verra après quelle est la bonne stratégie par rapport à l'État. Il a aussi récemment parlé de ce texte avec le Préfet et on verra bien à la fin où cela atterrira, mais il lui paraît fondamental de faire avancer tous les dossiers de la mobilité avec une vision globale sur le transport collectif, une autre manière de se déplacer, mais aussi quelques sujets infrastructures. Il leur rappelle que suite au Grenelle de la mobilité, il s'est engagé à présenter un plan d'urgence mobilité avec des mesures plus concrètes et c'est ce qu'il fera en mars ou en avril.

Puis il met aux voix cette motion.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
MM. HURMIC, DANJON et Mme HAYE
votent contre

Mme CARTRON

2013/1/ 19 Mise en oeuvre de l'accès commun aux catalogues et ressources des bibliothèques et médiathèques municipales et universitaires de l'agglomération bordelaise

M. DUCASSOU souhaite d'abord faire remarquer qu'ils sont un petit peu étonnés de cette accélération soudaine de ce processus visant à développer un portail des bibliothèques de notre agglomération. La lecture de cette délibération amène en effet de leur part de nouvelles interrogations, et ce d'autant que dans la continuité des pratiques antérieures que le rapporteur rappelait il y a quelques instants, il proposait une avancée technologique partielle qui peut être discutable et peut paraître hasardeuse sur un projet dont la vision globale est systématiquement occultée, et dont la présentation budgétaire est confuse, n'offrant qu'une vision de court terme de la réalité des coûts. Aussi, en abordant cette délibération sur le regroupement des catalogues, ils sont dans la même logique que celle de **M. le Président** depuis le début, c'est à dire que celui-ci aborde, comme il l'a dit dans sa présentation, des services, et demande pourquoi ne pas faire du prêt entre bibliothèques, et pourquoi ne pas développer un réseau social de la lecture...

Pourquoi pas, y répond-t-il, mais cela n'a jamais été abordé, et si, comme sa collègue le disait, la Ville de Bordeaux s'est retirée, elle a quand même participé sur le plan technique et cela a été rappelé, parce que les techniciens n'ont pas une responsabilité politique pour prendre des choix et donc, peuvent avoir des raisonnements en valeur absolue. La Ville de Bordeaux a participé, mais il insiste sur le fait que la situation dans laquelle on est aujourd'hui leur rappelle et les amène très clairement à ce qui se passe aujourd'hui à Toulouse, à savoir qu'une personne a été recrutée alors qu'il n'y a pas la compétence en matière culturelle et est en train, en catimini, petit à petit, de modifier la politique de lecture publique de l'agglomération. Il répète qu'il n'y a pas la compétence et que c'est alors pour cela qu'ils se sont retirés et non pas parce que c'est bien ou pas bien, d'autant qu'eux-mêmes, comme on le sait très bien, ont développé leur propre portail de la Ville de Bordeaux qui va s'ouvrir dans quelques jours, lequel est ouvert, comme cela a été dit à diverses reprises, à tous ceux des autres communes qui veulent s'associer à eux dans une règle partagée et non pas imposée, et dans le cadre des échanges, tout comme avec les Universités. Et ce faisant, s'agissant des Universités, il ajoute que non seulement ce sera une mise en commun de catalogues, mais il y a une volonté partagée d'aller plus loin et ainsi d'avoir des logiques de services en complément.

Il souligne donc que la problématique de fond, c'est le fait qu'un débat n'a jamais eu lieu sur la vision globale de ce que l'on veut faire avec ce portail et donc, on picore petit à petit avec des solutions partielles, et à chaque solution partielle, on introduit et on voit peu à peu des services qui apparaissent. A son avis, il s'agit donc d'une métropolisation de la lecture publique et en cela, le Maire de Bordeaux a été très clair à diverses reprises, sur le fait que ce n'est pas un sujet d'actualité. Au moment où on parlera de la métropole, on parlera de la compétence culturelle, mais aujourd'hui, cela a été très clair, insiste-t-il, ce sont des outils et non pas une métropolisation de la lecture publique. Il a été lui-même amené à l'explicitier dans les conditions que sa collègue a précisées, et c'est pour cette raison aujourd'hui que le groupe Communauté d'Avenir s'abstiendra.

Mme NOËL, contrairement à ce qui vient d'être exprimé, pense que cette délibération est très importante pour la diffusion sur notre agglomération de la culture et du livre, tant généraliste qu'universitaire. Si c'est ça le terme de métropolisation, effectivement, elle considère que c'est une très bonne chose pour la métropole que d'élargir cette ouverture de la diffusion du livre.

Comme il a été dit dans la présentation de la délibération, il s'agit de fournir à tous ces usagers des bibliothèques un accès commun aux catalogues et aux ressources de l'ensemble des bibliothèques de la Communauté Urbaine. Elle estime que cet apport est considérable pour les usagers, d'une part, et aussi pour les communes de l'agglomération qui sont peu équipées et qui n'ont pas la possibilité à ce jour d'offrir à leurs habitants cette ouverture sur la connaissance des ouvrages qui sont à disposition au niveau de l'agglomération.

Comme il a été dit par ailleurs, chaque bibliothèque pourra « encapsuler » l'interface de recherche du catalogue qui sera agrégé dans son propre site web ou portail, et donc, elle ne voit pas pourquoi **M. DUCASSOU** s'effraie puisque chaque bibliothèque gardera tout son champ de possibles. Elle rappelle également qu'il y a à ce jour 166 000 usagers des bibliothèques, dont 43% des bibliothèques de la CUB hors Bordeaux, 36% des bibliothèques universitaires et 21% à Bordeaux. Elle ajoute également que le périmètre du catalogue agrégé va représenter 3,4 millions de notices, soit 1,2 millions de notices en bibliothèque universitaire, 0,9 million de notices sur la bibliothèque de Bordeaux et 1,3 million sur les bibliothèques hors Bordeaux. On voit bien là, à son avis, l'intérêt d'un accès pour tous à un fond documentaire commun.

Elle regrette particulièrement que la Ville de Bordeaux soit allée à reculons sur ce dossier, puisque dans les études qui ont été conduites, il avait été envisagé que la mise en œuvre du catalogue et le portage opérationnel en phase d'exploitation puissent être assurés, soit par la CUB, soit par la Ville de Bordeaux. Concernant la mise en œuvre du catalogue par la Ville de Bordeaux, sur laquelle **M. DUCASSOU** vient de faire allusion au fait que l'on dépensait beaucoup d'argent, elle lui rappelle que la mise en œuvre du catalogue par la Ville de Bordeaux aura généré un moindre coût dans la mesure où précisément, la Ville disposait d'ores et déjà du logiciel et que, donc, cela générerait une économie de 50 à 100 000 € suivant les hypothèses qui ont pu être prises dans les calculs.

Elle regrette donc fortement que la Ville de Bordeaux ait fait le choix de ce recul et de ce désengager d'un dossier qui lui paraît particulièrement important pour la culture et pour les communes les moins équipées. Elle ne sait pas pourquoi il est fait allusion à des politiques conduites en catimini, à des risques que l'on impose à chacun, et rappelle aussi qu'à la demande de la Ville de Bordeaux, une proposition de charte éditoriale avait été proposée dans l'hypothèse où on irait vers un stade d'intégration du processus plus important.

Aujourd'hui, M. DUCASSOU dit qu'on ne va pas assez loin, et elle l'invite à se souvenir simplement que le scénario 4 qui avait été mis à l'étude n'a pas été pour l'instant retenu, précisément parce que cela a tellement freiné qu'à ce jour, on ne peut pas aller plus loin en effet, mais le renforcement du prêt entre bibliothèques et la mise en place d'un réseau social de la lecture avaient été mis à l'étude dans le cadre de ce scénario et restent un futur vers lequel il faut qu'ils aillent ensuite, après la mise en place de cette première phase d'agrégation de la source des données mises à disposition.

Mme de FRANÇOIS estime qu'il s'agit là d'un projet métropolitain ambitieux qui vise à améliorer la qualité de service pour tous les habitants, à l'image, là aussi, des autres politiques de la Communauté Urbaine. Cette mise en réseau des initiatives et des ressources avec la création de ce portail de travail vise à encore plus de coopération entre ce qu'elle a l'habitude d'appeler la co-coopération, la co-construction entre les 27 communes et la Communauté Urbaine, donc, les 28 et bientôt 29 partenaires. Elle est d'autant plus attristée que la Ville de Bordeaux ne continue pas dans ce projet ambitieux que l'on pourrait mettre en parallèle en prenant l'exemple de l'Environnement Numérique de Travail ENT, qui est aussi une démarche partenariale à laquelle la Ville de Bordeaux, de Mérignac et l'inspection Académique sont associées, et qui joue là aussi un jeu de coopération où les élus ont également rapidement perçu tous les bénéfices.

La Ville de Bordeaux a aussi porté ce projet pendant près de trois ans dans ce groupe de travail qui était composé, certes de techniciens compétents, mais aussi d'élus qui ont pris des décisions, qui ont fait des choix pour notre agglomération, et elle trouve dommage qu'elle se retire de ce projet. Quand on parle de compétences de la Communauté Urbaine et, pour reprendre les termes qui ont été prononcés, elle souligne qu'il ne s'agit pas de « catimini » et de prise de compétence, et elle en veut pour preuve, la Ville de Bordeaux qui essaie elle aussi de mettre en place pour la fin de l'année son propre portail, et qui ne demande pas plus de compétence que celle requise aujourd'hui par cette délibération pour la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Elle espère donc vraiment que la Ville de Bordeaux va changer sa position et rejoindra ce projet pour le bien de tous les usagers et de tous les lecteurs et lectrices, et notamment les enfants de la Communauté Urbaine.

M. BENOIT a entendu avec beaucoup d'intérêt la présentation de la délibération par Françoise CARTRON et les arguments de Dominique DUCASSOU, néanmoins, il a en tête une expérience qu'ils ont vécue toutes et tous négativement qui était la candidature de Bordeaux, de l'agglomération bordelaise, du département, de l'Aquitaine, comme la capitale européenne de la culture en 2013. Il a souvenir que dans les critiques qui avaient été mises en œuvre par le jury, il était dit que peut-être à Bordeaux, dans son agglomération, il n'y avait pas suffisamment cette envie de culture qui pouvait transcender l'événement, or, on voit aujourd'hui qu'à Marseille, cette année, le fait que ce soit la capitale européenne de la culture apporte du rayonnement et apporte nombre d'activités et d'emplois sur le site lui-même.

Il a en tête également une expérience qu'il a pu vivre il y a une dizaine d'années à Helsinki où, déjà, à cette époque là, en 2005, Helsinki et les villes avoisinantes avaient ce projet que 10 ans après ils sont en train d'essayer de mettre en œuvre sur notre agglomération. Il veut dire par là qu'autour de la culture, même s'il s'agit de discuter de compétences, et en tout cas de ce projet là de portail sur le catalogue des médiathèques et des bibliothèques, ils ont la possibilité de développer un service auprès de la population, autour du livre et de la

culture, qui lui semble extrêmement intéressant. Il indique qu'eux-mêmes à Pessac, ont une médiathèque et des bibliothèques qui sont gratuites pour tout un chacun, Pessacais et habitants extérieurs à Pessac, mais s'intégrer dans ce portail sur le catalogue leur semble extrêmement intéressant, parce que les échanges qui vont pouvoir se faire entre les uns et les autres des habitants de notre agglomération, autour de l'accès à ce catalogue lui semblent tout à fait positifs. Et donc, il croit qu'ils ont plutôt intérêt à jouer collectif, plutôt intérêt à jouer mutualisation au-delà même des questions qui peuvent être posées et dont il est conscient, et les services rendus à la population n'en seront que meilleurs.

Il s'agit de son point de vue, à la fois comme utilisateur de la médiathèque de Pessac et, comme, il l'espère, comme utilisateur d'ouvrages ou de catalogues auxquels il pourra avoir accès dans les semaines et mois qui viennent.

M. DUPRAT souligne qu'il y a sur ce sujet là une différence entre eux qui est très claire sur le numérique et sur la culture. Quand ils ont accepté de se lancer sur le numérique, il lui est arrivé de participer à quelques réunions et il avait été clair que c'étaient les tuyaux et non pas les services qui vont avec, et c'est parce qu'ils en étaient restés là qu'il y a eu unanimité sur ce sujet.

Sur la culture, il y a la même négociation, et il faut se souvenir à l'intérieur de chaque groupe, des discussions qui ont été longues sur ce sujet là, et également sur le soutien des manifestations communales, intercommunales, d'intérêt communautaire, parce qu'il existait déjà, dans un certain nombre de délibérations, des soutiens et ils ont mis les choses à plat.

Il rappelle à ses collègues qu'ils sont dans une Communauté Urbaine et pas dans une métropole, ou pas pour l'instant. Chaque fois que l'on dit cela, il connaît la réponse que leur fait M. le Président, à savoir qu'ils sont la Communauté Urbaine qui a le moins de compétences. Ils en prennent acte, mais pense que c'est peut-être pour ces raisons là qu'on y est bien, et peut-être pour ces raisons là que cela ne fonctionne pas si mal. Peut-être qu'un jour les choses évolueront, mais elles ne sont pas aujourd'hui prêtes à évoluer à son sens.

C'est pour ces raisons là, conformément aux positions qu'ils ont prises sur le numérique, conformément aux positions qu'ils ont prises sur la culture, qu'il leur semble que cette proposition d'aujourd'hui n'est pas cohérente avec les engagements pris. Cela viendra certainement, leur Communauté Urbaine se reformera certainement, et il paraphrasera un homme célèbre dont il n'a pas été forcément un grand soutien : « *laissons le temps au temps* ».

M. JUPPE ne sait pas où Jean-Jacques BENOIT a trouvé l'idée que s'ils n'ont pas été couronnés comme capitale culturelle européenne pour 2013, c'était par manque d'envie de culture à Bordeaux. Il rappelle qu'ils sont partis très tard à son initiative dans cette aventure et qu'ils ont fini dans un mouchoir avec la ville de Marseille, alors que d'autres très grandes villes comme Toulouse ou St Etienne avaient été écartées. Si Marseille a gagné, c'est bien pour d'autres raisons, mais ce n'est pas le sujet aujourd'hui souligne-t-il.

Il considère que ce dossier pose une question de principe fondamentale. Il estime qu'on ne respecte pas la règle du jeu. M. le Président sait qu'ils sont hostiles dans la configuration actuelle, à la fois pour des raisons politiques, compte tenu du mode de désignation de l'exécutif communautaire, mais aussi pour des raisons financières, à l'extension de leurs compétences. Il souligne que Mme NOËL est parfaitement cohérente avec elle-même

puisque le groupe Verts réclame depuis toujours l'acquisition de la compétence culturelle par la Communauté Urbaine, alors qu'eux n'y sont pas favorables dans le contexte actuel.

Par ailleurs, quand ils ont parlé de numérique, il rappelle qu'ils ont pris ici un engagement collectif, c'est que la CUB intervenait dans la construction des infrastructures de façon à ce qu'il n'y ait pas de zones d'ombre et que le haut débit et le très haut débit arrive partout, mais que la CUB ne se lancerait pas dans les services numériques qui restaient de la compétence des communes. Il constate que cet engagement n'est pas respecté aujourd'hui et c'est la raison pour laquelle, extension de compétence culturelle, extension de compétence au service numérique, ils s'abstiendront sur ce dossier.

Il ajoute que le portail de la Ville de Bordeaux est prêt et qu'il fonctionnera en 2013, car ils y ont beaucoup travaillé. Il précise qu'il apportera beaucoup de services innovants, un catalogue commun bien sûr, mais aussi une bibliothèque numérique, un site dédié à la jeunesse, et il intégrera le catalogue des Universités. Il voudrait rappeler que le catalogue des Universités plus celui des bibliothèques de Bordeaux, représentent 95% des références des bibliothèques de l'agglomération. Il indique que l'Université, de son côté, est dans une logique de convention bilatérale avec les communes sur lesquelles elle est implantée, et elle est prête à le faire.

Enfin, il a toujours dit que le portail de la Ville de Bordeaux était à la disposition de l'ensemble des communes de la Communauté Urbaine, et s'il y a de communes qui veulent passer des conventions avec eux, ils sont prêts à le faire, mais la compétence culturelle aujourd'hui n'est pas communautaire. Il s'agit en réalité à son avis, d'une communautarisation parce qu'on voit bien qu'au-delà de la constitution d'un catalogue, il y aura une ligne éditoriale, des initiatives, et donc, une politique de la lecture publique de la Communauté Urbaine. C'est très clair, ce qui n'est pas, répète-t-il, conforme aux textes, ni à leur accord de cogestion.

M. RESPAUD ne reprendra pas tous les arguments qui ont été donnés concernant l'importance de ce portail des bibliothèques et médiathèques, importance pour l'utilisateur, importance également pour les communes, et première phase de coopération entre les communes. Ceci dit, il a bien entendu les arguments qui ont été donnés par **M. DUCASSOU**, par **M. JUPPE**, et il le regrette. Il tient à dire que tous les élus de Bordeaux ne sont pas sur cette longueur d'ondes, et qu'on ne peut pas être sur cette espèce de « bunkérisation » de la Ville de Bordeaux par rapport aux autres communes de la Communauté Urbaine. A l'attention de **M. DUCASSOU**, il note la capacité de la ville centre pour jouer collectif quand ça l'arrange. Il a été question des espaces numériques de travail, mais il précise que lundi en Conseil Municipal, on va voir sur un autre domaine en matière d'hygiène et de sécurité, que Bordeaux veut bien qu'il y ait une coopération intercommunale, mais à condition d'en être à la tête, et c'est ce qui le dérange. Il constate donc que dans la Communauté Urbaine, on souhaite jouer collectif et, effectivement, Bordeaux joue en solo.

Par contre, il est très surpris de ce qu'il a entendu de la part de son Maire. Autant il comprend que Bordeaux qui a quand même le leadership puisque, effectivement, c'est certainement le meilleur catalogue qu'il puisse y avoir sur l'agglomération, veut le garder pour elle seule, autant cela le surprend pour les autres communes, puisqu'il a entendu que c'est toute la Communauté d'Avenir qui veut s'abstenir. Il pense qu'il faudra que Talence, Gradignan, qui veulent s'abstenir, le disent à leurs électeurs. Il comprend mal comment des communes qui ont tout intérêt à ce qu'il y ait ce catalogue, soient en train aujourd'hui de

reculer par rapport à cela également, tout cela pour suivre Bordeaux parce que M. JUPPE est le responsable de Communauté d'Avenir. Il trouve cela inadmissible et lamentable, et voulait leur dire que c'est de la petite politique.

Quant à eux, ils choisiront en tout cas d'aller beaucoup plus loin. Il va y avoir de prochaines échéances et il espère que bientôt, on pourra aller beaucoup plus loin dans la coopération métropolitaine.

M. GUICHARD précise, n'en déplaise à Alain JUPPE, qu'il va parler par honnêteté intellectuelle. Dominique DUCASSOU sait ce que cela veut dire dans les propos qu'il va tenir, vu qu'il a eu une intervention lors d'une commission dans le cadre de Nouvelle Gouvernance où il a défendu de manière acérée justement, cette notion de compétence culturelle communale qu'il croyait mise en cause au travers de cette délibération. Il y a eu le débat, M. DUCASSOU et d'autres sont intervenus, M. Coconier est intervenu et l'a amené à lire avec précision ce qu'est cette délibération, parce qu'il y a des fonds politiques et ensuite, il y a des réalités concrètes. Et avec ses camarades, il s'est aperçu que cette délibération ne mettait nullement en cause l'autonomie et l'indépendance culturelle communale de leurs bibliothèques municipales qui restent avec leur libre arbitre, leur libre production, et si c'était le cas, il les assure que les élus Communistes et Républicains auraient un vote bien différent.

S'il a bien compris cette délibération, c'est un outil de connaissance globale mis à disposition de leurs concitoyens sur la Communauté Urbaine qui n'entache en rien l'indépendance de travail, de réflexion, de production, des bibliothèques municipales.

Donc, à partir de là, comme ils sont à la fois très attachés au fait communal, mais aussi attachés, à partir de ce fait communal, à la démarche intercommunale qui est un plus s'ils la gèrent bien, comme il pense qu'ils le font en l'occurrence, ils voteront sans aucune arrière-pensée cette délibération.

Mme CARTRON revient sur quelques points qui ont été abordés et qui parfois reposent soit sur une confusion, soit sur une mauvaise interprétation, et tout d'abord, sur la méthode. A Dominique DUCASSOU qui leur dit qu'on accélère très soudainement, elle rappelle que la première délibération date de 2009, et trois ans pour mettre en place une ambition ne lui apparaissent pas relever d'une accélération démentielle. De plus, M. JUPPE leur dit : « on est en dehors des clous, on ne respecte pas ce qui avait été décidé lors de la compétence culturelle ». Elle insiste tout d'abord sur le fait que dans la compétence culturelle, il y a plusieurs axes dans ce qu'ils ont voté. Il y a le soutien aux manifestations culturelles, il y a le 1% culturel dont ils ont parlé qui accompagne leurs grands chantiers, et il y avait la mise en réseau, la cohérence de leurs politiques ou de leurs actions avec la maîtrise communale. Elle fait d'ailleurs observer qu'on ne le fait pas en catimini puisqu'il y a eu deux délibérations successives et que celles-ci ont été votées et ils ne font qu'appliquer ce qui a été voté. A la suite de cela, ce dont elle s'étonne, c'est qu'ils ont eu ces réunions de comité de pilotage et qu'ils ont travaillé ensemble, et à chaque fois que Dominique DUCASSOU leur a demandé une avancée, une précision, ils ont souscrit à ses demandes, telle la charte éditoriale, puisque c'est sur cela que cela butait, qui pourrait accompagner la mise en place de ce portail. Ils y ont travaillé, ils l'ont soumise, et ils l'ont tous acquiescée, aussi s'étonne-t-elle que lorsque l'on arrive au but, après deux années de travail, tout d'un coup, il y ait un blocage.

En outre, il y a le comité de pilotage, mais il y a les réunions de tous les adjoints à la culture des 27 communes qui ont été menées en parallèle, et à son avis, le catimini ne s'impose donc pas. Elle pense que Dominique DUCASSOU a assisté en particulier aux dernières et sans travestir la vérité, elle pense qu'il y a une attente et un enthousiasme très fort, à la fois de la part des adjoints à la culture, et à la fois des bibliothécaires et des professionnels. Donc, quand la Communauté Urbaine met en place un projet qui répond à la demande de l'énorme majorité des 27 élus de la CUB et de l'énorme majorité de tous les bibliothécaires ou responsables de bibliothèques et médiathèques, elle ne considère pas là encore qu'ils avancent en catimini.

Maintenant, sur le fond, elle précise que, comme l'a dit Marie-Claude NOËL, et comme l'a dit très bien Max GUICHARD, il ne s'agit en aucun cas d'intervenir dans la politique d'acquisition, d'animation, de venue de tel ou tel auteur dans chacune des médiathèques ou bibliothèques de la Communauté Urbaine ; il s'agit de porter à connaissance de tous les habitants de la CUB qui sont passionnés par la lecture ou qui sont passionnés par l'accès au savoir, ce qui se passe dans telle ou telle médiathèque de notre agglomération, parce que, lorsqu'on est habitant d'une commune, on est citoyen de la commune, mais on vit aussi dans la Communauté Urbaine. Elle fait observer qu'on réside dans une, qu'on va travailler dans une autre, qu'on étudie dans une troisième et de pouvoir avoir accès à toutes les médiathèques selon l'opportunité est une bonne chose. Elle prend l'exemple de quelqu'un qui vit à Artigues et étudie à Pessac, et a besoin d'avoir accès à un livre. Certes, ce livre n'existe pas à Artigues parce qu'ils n'auront pas la capacité d'avoir tous les livres auxquels les uns et les autres veulent accéder, mais savoir que ce livre se trouve à la médiathèque de Pessac où la personne étudie, ce sera plus simple à son avis de pouvoir l'emprunter à Pessac, ou bien à Bordeaux, c'est là l'esprit. Elle ajoute que l'esprit, c'est d'ouvrir un portail qui fait l'inventaire de ce qui existe, le porte à la connaissance de tous les habitants, et la troisième phase permettra à ces habitants de pouvoir, soit aller écouter tel ou tel auteur, tel ou tel conférencier, soit d'aller emprunter tel ou tel livre.

Donc, il n'y a aucune arrière-pensée là dedans, et elle trouve que ce qui les fait hésiter, puisque c'est une abstention, ce serait des craintes et les arrière-pensées. Elle insiste sur le fait qu'ils n'ont aucune envie et aucune idée de s'ingérer, et elle croit qu'ils ont les meilleurs garants qui sont les Directrices de médiathèques et de bibliothèques, parce que sont des professionnelles très attachées à leur liberté et à leur indépendance. Ce n'est peut-être pas toujours facile à gérer, mais en tout cas, elle ne pense pas qu'elles pourraient se faire abuser et se faire dicter quoi que ce soit par une Communauté Urbaine omnipotente.

Ensuite, elle prend comme dernier élément positif que, comme la Ville de Bordeaux ouvre son portail et propose d'accueillir les communes qui le voudraient, c'est la preuve que leur démarche est intéressante et, jusqu'à preuve du contraire, c'est quand même la Communauté Urbaine qui est leur instance intercommunale et qu'aujourd'hui, la Ville de Bordeaux n'a pas encore la compétence intercommunale.

M. JUPPE va faire beaucoup de peine à Françoise CARTRON que par ailleurs il aime beaucoup, et lui précise qu'il n'a pas confiance. Il n'a pas confiance et pense qu'il y a des arrière-pensées, et il a d'autant moins confiance qu'il écoute une partie de la majorité actuelle du Conseil de Communauté par la bouche de Mme NOËL ou celle de M. HURMIC qui, eux, veulent aller plus loin. Donc, il n'a pas confiance et il est absolument persuadé qu'il y a derrière tout cela le projet de métropoliser la politique culturelle, et ils auront beau lui faire de grandes déclarations la main sur le cœur, il n'en pensera rien. D'ailleurs, il n'est pas

né de la dernière averse et considère que Max GUICHARD a évolué par discipline majoritaire, le connaissant bien, et c'est tout à son honneur.

Il pense qu'il ne faut pas non plus dramatiser, sachant que le portail de la Ville de Bordeaux est prêt et ouvert à tout le monde, et n'importe qui pouvant cliquer sur le portail Ville de Bordeaux cliquera deux fois, et ira sur deux sites et ainsi, il aura la totalité des bibliothèques de la Communauté Urbaine.

Mme CARTRON est vraiment désolée qu'Alain JUPPE ne lui fasse pas confiance, parce qu'elle trouve que c'est vraiment à la limite du procès d'intention. Elle pense que comme dans d'autres domaines, il faut sans doute des preuves de confiance à M. JUPPE, et ils les lui donneront au travers de ce portail.

M. JUPPE souligne qu'il n'y a pas d'amour, mais qu'il n'y a que des preuves d'amour.

M. le Président Vincent FELTESSE tient d'abord à rappeler de quoi il s'agit. Il y a quand même là un très beau projet pour les habitantes et habitants de la Communauté Urbaine de Bordeaux qui permet simplement, quand on habite Artigues, de savoir ce qu'il peut y avoir à Talence, quand on habite Villenave, de savoir qu'à Artigues, il y a un catalogue danse qui est développé, quand on habite Floirac, de savoir qu'à Blanquefort, il y a un savoir-faire sur le jeune public, et quand on habite à Eysines, de savoir qu'à Bordeaux, il y a tel fond à la bibliothèque de Mériadeck. C'est cela l'ambition, souligne-t-il, et on aura du mal à lui expliquer que ce n'est pas un service supplémentaire à la population et on aura du mal à lui expliquer que leur rôle d'élus n'est pas d'essayer d'améliorer le quotidien de la population. Il considère donc qu'à un moment donné, il faut que l'on revienne à l'objet et à ce pourquoi ils ont été élus.

Sur le plan formel, il invite quand même à relire ce qu'ils ont voté quand ils ont pris la compétence partielle sur la CUB, à savoir favoriser l'intercommunalité culturelle ou le travail en commun des structures de l'agglomération, et accompagner les processus de métropolisation. Cela a été voté à l'unanimité, et à un moment donné, il faut aussi à son avis que l'on soit cohérent par rapport à ce qu'on a voté.

Après, on connaît la discussion entre eux sur les préventions ou pas, ce qui est un débat qu'ils vont avoir de manière récurrente dans les mois qui viennent, et sa position est très simple, à savoir si, à un moment où il y a une raréfaction forte de l'argent public, à un moment où le quotidien des gens est de plus en plus métropolisé, il ne faut pas passer à une étape supplémentaire en termes de mutualisation. Il n'a pas l'impression qu'à Toulouse où ils ont cette compétence, ils soient moins démocrates qu'à Bordeaux, et il n'a pas l'impression qu'à Nantes où ils ont cette compétence, ils soient moins attachés à la liberté des communes qu'à Bordeaux, et il n'a pas l'impression qu'à Lille où il y a des dizaines et des dizaines de communes, ce soit une dictature.

Donc, à un moment ou à un autre, il faudra que l'on se pose cette question, par rapport à des grands dossiers, de voir si, compte tenu des contraintes, il ne faut pas aller plus loin. Ils n'en sont pas encore là, mais il indique qu'ils auront ce débat dans les mois qui viennent et d'ailleurs, de 2 manières à son avis, par rapport au débat législatif et par rapport au débat communal et intercommunal. En tout cas, il souligne qu'ils sont sur cette délibération strictement dans le cadre des compétences et strictement dans ce qu'il considère personnellement être comme leur rôle d'élus, qui est d'apporter des services à la population, en cohérence avec les compétences de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

M. JUPPE n'est pas d'accord avec lui. Il estime qu'ils ne tiennent pas leurs engagements en ce qui concerne les compétences. **M. le Président** parle de la politique culturelle, alors qu'il s'agit ici aussi de la politique numérique, pour laquelle ils ont décidé que la CUB ne s'engageait pas dans les services numériques. Il voudrait simplement dire qu'ils sont en train de créer un service numérique et donc, ce n'est pas conforme aux engagements qu'ils avaient pris.

Quant à évoquer le service rendu aux usagers et aux citoyens, il insiste sur le fait qu'il sera rendu et qu'ils pourront parfaitement savoir ce qui se passe sur toutes les bibliothèques de la Ville de Bordeaux, ainsi que sur les bibliothèques universitaires, puisque leur portail mettra les deux. Il ajoute que cette information sera à la disposition de tout le monde et ils ne s'opposent pas à ce qu'il y ait un portail communautaire. Il indique qu'il va se faire puisqu'ils vont le décider à la majorité et donc, les usagers auront aussi ce service. Simplement, ils ne souhaitent pas y participer pour les raisons qu'il vient d'indiquer.

M. le Président Vincent FELTESSE exprime d'abord des regrets et ensuite, fait observer la perte de temps, évoquant le nombre de réunions avec les élus, les adjoints, les chefs de service, et combien de papiers dans la presse pour arriver à cette position.

Mme CARTRON trouve dommage que la culture soit victime comme cela de petites arrières-pensées.

M. JUPPE ne veut pas rentrer dans ce débat, mais les efforts financiers que la Ville de Bordeaux fait sur sa très grande bibliothèque qui est la première bibliothèque universitaire du territoire, sans aucune participation de qui que ce soit, et le réseau de leurs bibliothèques de quartiers font qu'il n'a pas de leçons à recevoir en matière de politique de lecture publique.

M. le Président Vincent FELTESSE ne met pas aux voix la fin de la vie communale et la vie démocratique en France, mais simplement cette délibération.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ
Le groupe des élus Communauté
d'Avenir s'abstient

M. PIERRE

2013/1/ 52 Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI) - Programme d'activités 2013-2014 entre la Communauté urbaine de Bordeaux et le CEPRI - Subvention de fonctionnement 2013 - Décision - Convention - Autorisation

Mme MELLIER souligne que cette délibération a pour objet de voter une subvention à une association, et elle voudrait faire quelques remarques à ce propos. Elle indique que les élus Communistes et Républicains sont favorables à la mutualisation des moyens et des

connaissances, car il est vrai que depuis la tempête Xynthia, il est nécessaire de se doter d'outils performants que leur apporte le CEPRI (apport d'expertise dans la gestion du risque inondation, intégration du risque inondation dans les documents d'urbanisme, gestion des ouvrages hydrauliques...). Pour autant, ils estiment que cela ne doit pas dispenser la CUB de se doter de ses propres outils, avec les moyens nécessaires pour assumer ses missions. Elle constate que cette structure vient en complément des acteurs institutionnels intervenant déjà dans ce champ de compétences (collectivités territoriales, intercommunalités, syndicats intercommunaux...), afin de gagner en cohérence et en coordination, tout particulièrement dans les relations avec l'État dont, au passage, ils condamnent l'attitude, qui transfère des compétences aux collectivités tout en diminuant leurs moyens.

D'autre part, ils pensent qu'il peut être intéressant de recueillir les points de vue des habitants et des associations sur leur vision du risque inondation, tant d'un point de vue pratique que démocratique. Aussi se félicitent-ils que des rencontres soient programmées dans ce sens par la Communauté.

M. PIERRE rassure sa collègue et lui indique que des réunions d'information sont en préparation pour les populations, en particulier sur la phase 4 du RIG.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme CURVALE

2013/1/ 27 Engagement financier pour participer au projet d'institut d'excellence pour les énergies décarbonnées - France Énergie Marines - Convention financière - Autorisation

Mme WALRYCK estime que Laure CURVALE a très bien présenté ce projet, et elle se permettra juste d'insister sur l'intérêt majeur qu'il revêt. Outre tous les aspects déjà soulignés, elle rappelle que c'est le seul site de ce type d'essais d'hydroliennes au monde en milieu estuarien, puisqu'il n'y en a eu à ce jour qu'un, mais c'était un peu un « one shot » à Montréal qui était porté par un industriel, un site privé qui n'a testé qu'une technologie canadienne.

Ensuite, elle voudrait également insister sur ce que pouvait revêtir l'intérêt de ce site pour le développement de la filière hydrolienne, tant sur un plan local, régional, que national. A ce jour, elle pense que chacun sait que le site va être mis en exploitation, si tout va bien, à compter du printemps prochain, à la mi 2013 et qu'il y a déjà trois industriels qui ont pris des engagements pour pouvoir tester leur démonstrateur, et parmi ces trois engagements d'industriels, ce sont deux industriels français qui vont tester les technologies françaises pour les deux premiers, et un industriel canadien qui va tester une technologie et qui vient de créer sa société, qui va d'ailleurs s'implanter sur le pôle de l'écosystème Darwin.

Enfin, s'agissant d'Énergie de la lune, petite entreprise bordelaise qui a été à l'initiative de ce projet, elle précise qu'elle en assurera l'exploitation scientifique qui a été rappelée par Laure CURVALE, mais cela a un intérêt absolument important, puisque cela va permettre in situ, jusqu'à fin 2019, de tester l'impact environnemental, écologique de ces installations et de pourvoir, à partir de capteurs, faire des mesures en termes de productivité sur le plan énergétique à partir de ces énergies renouvelables.

M. CHARRIER souligne que la production d'énergie hydrolienne en milieu estuarien est un véritable défi pour l'autonomie énergétique d'une métropole comme Bordeaux, et cette production nécessite, comme l'a dit sa collègue, des technologies de pointe, et le fait d'avoir un site pilote sur Bordeaux est un véritable avantage pour eux, surtout qu'aujourd'hui, il n'existe pas réellement de sites au monde pour cela. Toutefois, ce projet pourra permettre à notre métropole de s'affirmer comme le leader en la matière et il croit qu'il ne faut pas négliger toutes ces niches économiques, d'autant plus que l'on a très peu d'entreprises dans le monde qui travaillent sur ce secteur là et que l'on a deux entreprises françaises qui sont particulièrement intéressées pour développer les techniques de production énergétique hydrolienne. Il ajoute que cela pourrait leur permettre de devenir leader mondial en la matière, ce qui n'est pas le cas dans le solaire où on s'est fait largement dépasser, soit par l'Allemagne, soit par la Chine.

Ce projet est précurseur à son avis, et il répond parfaitement aux enjeux de développement durable par la création d'emplois, par la production d'énergie renouvelable, et par le rapprochement de la production et de la consommation de la métropole bordelaise. Enfin, après le pont Chaban-Delmas, après les navettes fluviales, il estime que ce projet va bien dans le sens de la politique de **M. le Président** de vouloir que la métropole se réapproprie le fleuve pour venir en cohérence parfaite entre le fleuve et Bordeaux

Il trouve particulièrement intéressant le financement de la CUB, car ces 100 000 € qui sont proposés dans le cadre du plan climat, font que la CUB devient le premier financeur avec la Région au niveau des collectivités locales, et il estime que c'est particulièrement intéressant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme FAYET

2013/1/ 30 Programmation 2012 de logements locatifs conventionnés - Adaptation de la liste des opérations retenues - Décision Autorisation

Mme FAYET présente le rapport et précise que les chiffres de 2012 sont un peu différents de ceux qui figurent dans le tableau parce que, entre la Commission et aujourd'hui, il y a eu encore d'ultimes ajustements. Elle indique que finalement, on est à 1938 PLUS, 766 PLAI, 422 PLS soit au total 3126, et pour les PSLA à 262, ce qui est beaucoup moins que ce qu'ils avaient prévu.

Elle fait donc observer qu'ils sont dans une programmation qui est moins ambitieuse que ce qui était initialement prévu, mais qui est somme toute très raisonnable, et qui est toute proche de celle de 2011 qui était une année record, où ils avaient fait 3276 logements locatifs conventionnés. Elle répète donc que 3126 est un chiffre très important et rappelle que c'est deux fois la prévision et la programmation qu'ils ont dans le PLH, ce qui est à peu près conforme à ce qu'ils ambitionnent pour l'agglomération millionnaire. Elle trouve qu'ils sont vraiment très bien, avec une programmation qui, si elle ne consomme que 80% des agréments de l'État, consomme 95% des financements de l'État, et elle observe qu'ils sont quand même sur des chiffres qui sont extrêmement intéressants.

Dans le détail, elle souligne qu'ils font beaucoup plus de PLAI que l'année dernière (50 PLAI de plus), ce qui est très intéressant, puisqu'ils atteignent 25% de PLAI dans le total de la

programmation. Elle précise qu'ils font beaucoup de PLAI dits de structures, ce qui était leur objectif. Ils avaient adopté ici une motion sur l'hébergement et toutes les structures intermédiaires entre l'accueil d'urgence et le logement définitif, et ils ont donc agréé pour 2012 une résidence Move Access pour les jeunes salariés à Pessac pour trente logements, un FJT à Mérignac pour soixante logements pour des jeunes travailleurs, deux résidences à Bordeaux, une à Caudéran de dix-huit logements, et une dans le centre de Bordeaux de vingt logements pour des publics en grande réinsertion. A cela, il faut ajouter une extension du foyer de jeunes travailleurs Jacques Ellul à Bordeaux pour trente logements, puisque ce programme n'émerge pas sur la délégation des aides à la pierre mais sur le programme investissements à venir, et ce sont trente logements de plus pour les jeunes, soit à son avis, une bonne progression et un bon démarrage pour les structures d'hébergement en PLAI. Elle indique que tout cela coûte 7 M€ environ pour l'État, et pour la Communauté Urbaine, cela représente un engagement de 20 M€.

M. MAURIN précise que les élus Communistes et Républicains confirment leur soutien à cette programmation de logements conventionnés, les difficultés de vie, liées à la crise économique qui frappe leurs concitoyens, ne faisant que s'aggraver, et la production massive de logements sociaux étant urgente. C'est aussi pour cette raison qu'ils invitent les maires ici présents à confirmer l'engagement à construire au minimum 35% de logements véritablement sociaux dans les grandes opérations. Il pense évidemment aux grandes opérations bordelaises (*Euratlantique, Bassins à flot, Bastide Niel*), et cette ambition serait d'ailleurs tout juste suffisante pour rattraper le retard de la ville centre en la matière.

Mais ils observent aussi avec inquiétude la difficulté de conventionnement de ces logements, puisque quelle que soit la catégorie visée, les révisions de programmation ici présentées sont toutes en baisse par rapport à ce qui a été voté en mai 2012, ce qui est inquiétant pour notre agglomération si elle entend toujours accélérer ses efforts. Ils ont entendu que les difficultés proviennent parfois de l'accès au crédit pour certains types de conventionnement et il ne faudrait pas que cette donnée les freine comme dans d'autres domaines. Une collectivité sur quatre a en effet déclaré avoir repoussé des investissements en raison de la difficulté à trouver des crédits, et c'est donc un sujet de réelle inquiétude à son avis, d'autant que, malgré les déclarations rassurantes du gouvernement, la baisse annoncée du taux du livret A aura un impact sur les sommes disponibles provenant de cette ressource.

Ils réitèrent donc leur volonté que la conférence bancaire programmée pour avril prochain permette de financer aux meilleures conditions les projets socialement utiles, et ils s'engageront aussi pour que les outils nés de la loi Duflot sur le logement soient utilisés de la façon la plus optimale.

Mme BOST souligne les efforts considérables qui sont faits par la Communauté Urbaine depuis un certain nombre d'années sur la question de la production de logements, puisqu'en dix ans, on a multiplié par 3,5 la production de logements et par 40 en particulier la production de PLAI, ce qui est un signe extrêmement fort. Elle indique que cela a son pendant dans l'implication budgétaire de cet établissement puisque depuis qu'ils ont pris la compétence en 2006, ils ont multiplié par plus de trois leur implication financière.

Il y a aussi dans le cadre de cette séance de Conseil la convention avec le Crédit Foncier qu'ils ont votée dans les délibérations regroupées qui va probablement, espère-t-elle, leur permettre d'aller un petit peu plus loin dans la question de l'accession et de l'accession

abordable en particulier, avec la possibilité d'accompagner les ménages. Elle fait donc observer qu'ils ont la question du logement social qui constitue une part importante de leur politique, mais aussi à côté de cela, il y a tout ce qu'ils font, en particulier sur la démarche qu'ils sont en train de mettre en place dans 50 000 logements, avec la question de la construction de logements, avec des coûts de construction abordables, et des efforts importants qui vont devoir être faits par l'ensemble de la chaîne de production afin d'avoir la possibilité de descendre très largement aux alentours ou en dessous de 3 000 € le m² construit, pour permettre à des ménages d'accéder à la propriété sur leur territoire.

C'est donc une politique d'ensemble dans laquelle la question du logement social a une part prépondérante dans cet établissement, souligne-t-elle.

Mme FAYET tient juste à rassurer **Vincent MAURIN** sur le fait que la programmation reste très ambitieuse et très importante en valeur absolue. Elle pense que c'est plutôt leurs chiffres du mois de mai qui étaient un petit peu déraisonnables, et qu'il faudra que l'on soit plus précis l'année prochaine.

Par rapport à la Ville de Bordeaux, elle veut le rassurer aussi parce que si la programmation totale de la CUB a légèrement diminué par rapport à 2011, celle de la Ville de Bordeaux a augmenté de 33% puisqu'on est passé de 834 à 1 114 logements, et parmi ceux-ci, 70% sont des PLUS PLAI. Elle croit que l'on va vraiment dans le bon sens.

M. le Président Vincent FELTESSE évoquait dans son propos introductif la discussion qu'ils auront dans les mois qui viennent sur le programme prévisionnel d'investissement, et il indique qu'il y aura notamment la conséquence de ce qu'ils ont acté ici, à savoir l'augmentation de la part de logement social dans leurs opérations d'aménagement, ce qui renforcera le déficit des opérations d'aménagement, et nécessitera encore plus de crédits sur les logements. Et comme le disait **Mme BOST** tout à l'heure, il souligne que, grosso modo, en quelques années, on est passé d'une intervention à hauteur de 8 M€ sur le logement social, à plus de 24 M€.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. FLORIAN

2013/1/ 33 Bordeaux - Congrès et Expositions de Bordeaux - Organisation de Naval Meetings 2013 les 10 et 11 avril 2013 - Subvention de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Décisions

M. TURON estime que l'organisation de ce salon professionnel à dimension européenne consacré à la filière nautique est particulièrement importante en elle-même, et l'édition 2011 avait été un succès pour la fréquentation, les commandes, et le travail pour les entreprises.

Il estime qu'il est important aussi et surtout, parce qu'il se situe à un moment où la filière nautique, qui a réellement pris consistance en grande partie sur l'agglomération, devrait être renforcée par le cluster refit qui a répondu à la consultation du Grand Port Maritime de Bordeaux pour la réimplantation d'activités, réparation, aménagement, maintenance de bateaux de plaisance. Il considère qu'on a une véritable opportunité de développer une activité économique fortement créatrice d'emplois, et d'emplois diversifiés au sein de PME.

Il est impératif à son avis, de ne pas laisser passer cette opportunité et de tout faire pour remplir les conditions qui permettent d'y répondre. Il précise que c'est, au-delà des mots, redonner un sens, une utilité au fleuve qui poursuivrait ainsi sa renaissance et son attractivité, un fleuve qui, ne l'oublions pas, est une composante forte de l'identité de notre territoire, et avec le centre culturel et touristique du vin, les cascades de Garonne, c'est véritablement une nouvelle page à écrire avec toutes les complémentarités.

M. MAURIN indique que les élus Communistes et Républicains ne peuvent que souscrire aux propos tenus par **M. TURON**, car la filière nautique a une opportunité à ne pas manquer, qui est celle du projet des Bassins à Flot dont ils ont déjà débattu ici et qui est en train d'avancer. Il sait que la CUB est disposée à aider le cluster d'entreprises qui a un projet rive gauche et rive droite très intéressant qui peut générer entre 400 et 600 emplois. Il rappelle que la population du quartier Bacalan est mobilisée et le reste à travers une pétition qui a été portée à M. le Maire de Bordeaux et à **M. le Président**, et qui a recueilli 500 signatures, montrant bien qu'il peut y avoir des projets forts de réindustrialisation adaptés à des projets urbains de centre ville soutenus par la population, dès lors que cela va dans le sens de l'intérêt général, du développement durable, et bien sûr, de l'emploi.

Mme DIEZ se joint elle aussi aux propos de ses collègues pour signifier que l'on ne peut se priver de cette possibilité de création d'emplois sur un secteur qui a été longtemps abandonné, et où ce quartier a besoin de revivre. Cela ne s'arrête pas aux nouvelles constructions, et elle pense que cette structure en milieu urbain ne peut apporter dans ce quartier qu'un bon exemple de respect par rapport au développement durable qu'ils défendent au quotidien.

Donc, 600 emplois n'est pas quelque chose de négligeable, et ils savent que le quartier de Bacalan a toujours eu une forte mobilisation sur le plan industriel, au point que la rue Achard s'appelait auparavant la rue des Bleus, signification de la force ouvrière qu'il y avait dans ce secteur.

M. FLORIAN se félicite de ce concert de louanges autour d'une manifestation, mais qui, plus largement, défend une filière. Il déclare être du même avis que ses collègues. Il précise qu'ils avaient une réunion avec BGI vendredi dernier, et cela fait partie des filières stratégiques qu'il faut développer sur notre territoire. Il estime qu'ils ont une pépite avec CNB, et ils ont beaucoup de sous-traitants qui sont très performants, comme la filière de maintenance, et il insiste bien sur le terme de maintenance de bateaux, parce que les termes anglo-saxons ne sont pas toujours parlants.

Il estime qu'il s'agit d'une vraie filière d'avenir sur ce secteur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. MAURRAS

2013/1/ 68 Partenariat de la CUB avec des structures de l'économie sociale et solidaire en matière de gestion des déchets - Conventions triennales 2012-2014 - Subvention de la Communauté Urbaine - Décisions - Autorisation

M. MAURRAS précise qu'il s'agit de poursuivre et de renouveler leur partenariat à une des structures de l'ESS qui œuvre sur le champ de l'insertion et de l'action sociale, et où on compense le coût d'élimination de leurs déchets, eu égard à l'intérêt social de leurs activités. Il y a des coûts objectifs, il y a aussi des objectifs qualitatifs de diminution et de

valorisation des déchets, et il souligne que l'augmentation est liée à l'intégration de deux nouvelles structures, deux nouvelles associations intermédiaires, mais aussi au fait que certaines structures comme la banque alimentaire est malheureusement confrontée à une augmentation très forte de son activité, mais aussi au fait qu'elle génère, qu'elle traite de plus en plus de volumes en provenance notamment de la grande distribution.

Il mentionne un avis très favorable de la Commission, eu égard à l'intérêt social de ces structures.

M. HURMIC demande ce que son intervention écrite soit jointe au débat, ce qui est accepté. Pour rebondir sur ce qui vient d'être dit, il précise que les associations se voient actuellement confrontées à la gestion des déchets fermentescibles émanant de la grande distribution, alors que ce n'est pas leur rôle, d'où la nécessité d'amener la grande distribution à s'organiser pour traiter elle-même ses déchets fermentescibles. Dans son intervention, il précise demander à ce que l'on travaille à la création d'une véritable filière des déchets fermentescibles qui est une source d'emplois intéressante et non délocalisable.

Son intervention complète est la suivante :

« Notre groupe est bien évidemment favorable au soutien de ces structures oeuvrant à la valorisation des déchets, apportant ainsi une complémentarité avec les services de la CUB, tout en participant de l'insertion professionnelle et de l'activité économique locale.

Cependant, notre attention a été retenue par le fait que certaines d'entre-elles investissent dans du matériel supplémentaire, par exemple un compacteur monobloc pour pouvoir traiter les déchets alimentaires puis les composter, ceci en raison de l'augmentation des tonnages en provenance des grandes surfaces.

Pourtant, c'est à la grande distribution d'assumer ses déchets et de les faire enlever par un prestataire privé!

Ce constat nous amène à élargir la réflexion sur ce sujet :

Ainsi, nous appelons de nos vœux que soit organisé en collaboration avec non seulement le secteur de la grande distribution mais aussi de la restauration au sens large (collective, privée...) le tri de ces déchets en vue de créer une véritable filière des déchets fermentescibles, source d'emploi non délocalisable, qui pourrait également intégrer, si nous sommes ambitieux, la fraction organique des déchets ménagers. Ces déchets actuellement incinérés sont pourtant revalorisables en énergie sous différentes formes, grâce à la méthanisation, et en compost de qualité.

Bien évidemment, l'objectif n'est pas de rediriger vers la méthanisation et le compost les produits frais invendus pouvant être cuisinés et/ou redistribués par le milieu associatif, mais il est nécessaire de clarifier la situation : une banque alimentaire n'a pas vocation à réaliser le compostage des déchets organiques.

Tout l'intérêt de cette filière, par rapport à l'incinération, est de bénéficier d'une double valorisation, qui permettra d'éviter les rejets de méthane naturellement dégagés par ces déchets, gaz 20 fois plus réchauffant que le CO₂, et de se substituer à l'usage de combustibles fossiles ou d'engrais chimiques.

L'Allemagne utilise la méthanisation depuis longtemps en complément du compostage afin d'éviter des désagréments olfactifs et diminuer les tonnages.

A Lille, la fraction fermentescible des ordures ménagères alimente une centaine de bus en biogaz-carburant, Stockholom transforme 20% de ces déchets organiques pour faire rouler camions de collecte, bus ou taxis... à quand la Communauté Urbaine de Bordeaux ?

Dans un contexte de raréfaction des énergies fossiles, il nous semblerait dommage de tourner le dos à cette ressource et de ne pas intégrer cette réflexion dans le plan déchets actuellement en cours ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. le Président Vincent FELTESSE lève la séance à 12 h 55.

Le Secrétaire de séance

M. BOBET